

Les parties du discours (*partes orationis*) dans la grammaire latine au XVI^e siècle

Bernard Colombat (HTL, Université Paris Diderot)

Un examen même superficiel de quelques grammaires latines de la fin du XV^e et du XVI^e s. permet de constater que les "parties du discours" constituent l'élément premier à partir duquel s'organise l'ensemble de la grammaire. Déjà l'*Ars* de Donat était centrée sur l'étude des parties du discours ⁽¹⁾, mais la grammaire latine au XVI^e s. ne peut se limiter au squelette donatien: elle est riche de ce qu'on peut appeler une "morphologie" parfois très développée et d'une construction ou syntaxe qui doit beaucoup aux *Institutiones Grammaticales* de Priscien et à la grammaire médiévale, même si des pans entiers de cette dernière sont reniés. Tel est du moins le schéma général qui peut se dégager de la grande variété offerte par la grammaire humaniste à la fois du point de vue théorique et du point de vue de la méthode d'apprentissage.

Choix du corpus

1. Les grammaires de la fin du XV^e siècle • 1.1. Les parties du discours, fondement de l'apprentissage du latin – 1.2. Les *partes orationis* dans l'organisation conceptuelle de la grammaire – 1.3. Nombre, ordre du traitement, partition, hiérarchie des *p.o.* – 1.4. L'étude des accidents – 1.5. L'apprentissage de la "morphologie" – 1.6. Les *p.o.* dans la syntaxe
2. Le *De emendata structura Latini sermonis* de Linacre (1524) • 2.1. Le contenu du livre I – 2.2. Les *p.o.* et l'énallage (livre II) – 2.3. Les *p.o.* dans une nouvelle conception de la syntaxe (livres III à V) – 2.4. Les *p.o.* et la construction figurée (livre VI)
3. Ramus ou la tentation de la morphologie • 3.1. La *uox* et les catégories de *uoces* – 3.2. Quels critères pour définir les classes et sous-classes de mots? – 3.3. La morphologie ramusienne – 3.4. La syntaxe
4. Sanctius: parties du discours + figures + fonctions = une syntaxe ? • 4.1. Les *p.o.* sont-elles encore un élément central de la théorie grammaticale ? – 4.2. Bâtir une syntaxe

Bibliographie

Choix du corpus

Il a fallu choisir, parmi les techniques d'apprentissage du latin fort nombreuses au XVI^e siècle, les ouvrages qui permettent une étude aisée de la notion de partie du discours; pour cela, j'ai retenu des ouvrages qui se présentent sous la forme d'un exposé théorique suivi, en excluant les ouvrages où domine le souci stylistique, comme les *Éléances* de Lorenzo Valla (1435-1444) ou les productions de ses épigones, ou ceux qui sont guidés surtout par un souci pédagogique comme les *Colloques* de Mathurin Cordier (1564), ou encore les traités partiels comme ceux qui sont consacrés aux particules (par ex. Ste[u]vec[h]ius, *De particulis linguae Latinae*, 1580), non que je leur dénie toute importance, mais parce que l'étude des parties du discours n'y est abordée que de façon fragmentaire ou indirecte ⁽²⁾.

Une fois ce premier tri, réducteur mais nécessaire, opéré, les ouvrages retenus l'ont été pour des raisons diverses. Trois grammaires de la fin du XV^e siècle ont été sélectionnées: celles des Italiens Perotti (1507 [1473]) et Alde Manuce (1538 [1496]), et celle de l'Espagnol Nebrija (1491 [1481]), à la fois parce qu'elles présentent une unité évidente et constituent une sorte de "vulgate" connue et utilisée par les auteurs postérieurs et parce qu'elles sont considérées comme des ouvrages représentatifs du renouveau humaniste

¹ Cf. Holtz, 1981, *passim*.

² Pour se remémorer le foisonnement de la production grammaticale de l'humanisme, on peut toujours relire avec profit les deux premiers tiers de l'*Histoire de la Syntaxe* de Chevalier (1968).

par les grammairiens du XVI^e siècle et par la critique contemporaine ⁽³⁾. Je leur ai adjoint les *Commentarii Grammatici* du Flamand Despautère ⁽⁴⁾ pour deux raisons: cet ouvrage a constitué la base de l'éducation jésuite en France pendant plus de deux siècles, ce qui a contribué à altérer son image... et son contenu, défiguré par les remaniements imposés à un manuel tombé dans le domaine public ⁽⁵⁾, de plus il permet de décomposer très nettement les étapes de l'apprentissage des parties du discours. Je leur ai ajouté aussi le *Libellus de constructione octo partium orationis* d'Érasme et Lilye (1513) qui, sans donner les définitions habituelles des parties du discours, étudie le comportement de ces dernières dans le cadre syntaxique.

Les autres grammaires choisies l'ont été en fonction de leur apport original et de leur influence sur le développement ultérieur des théories linguistiques. Celle de Linacre (1524) recentre l'étude grammaticale sur la syntaxe dont elle renouvelle le contenu en reprenant, au delà de Priscien et de la grammaire médiévale, directement à Apollonius la notion de "transition de la personne" et en dégagant le principe suivant: beaucoup de mots sont recatégorisables et/ou suppléables. Les *Rudimenta Grammaticae* de Ramus (1559, 1565) tentent d'utiliser de façon systématique le critère morphologique qui permet de fonder les définitions des catégories de *uoces* et la division de la syntaxe en convenance et rection. La *Minerve* de Sanctius (1587), tout en empruntant aux deux auteurs précédents des éléments différents, voire contradictoires, développe un système original dont la syntaxe est l'élément central.

1. Les grammaires de la fin du XVe siècle

1.1. Les parties du discours, fondement de l'apprentissage du latin

1.1.1. Les parties du discours ⁽⁶⁾ dans l'organisation matérielle des ouvrages (approche extérieure)

La grammaire de Perotti ne présente pas une structure très nette divisée en livres; elle se compose d'une "morphologie" (déclinaisons des noms; conjugaisons des verbes) et d'une syntaxe (des verbes, puis des noms), mais la morphologie envahit constamment la syntaxe: par exemple, 34v° un titre: *De construction orationis*, et quelques remarques sur la convenance des *p.o.*, mais dès le feuillet suivant (35) l'auteur revient à la morphologie du verbe. Après la syntaxe, un développement sur les figures précède un traité de composition épistolaire. Les définitions des *p.o.* et l'étude de leurs accidents se mêlent à l'étude morphologique.

La grammaire de Nebrija, beaucoup plus structurée, est divisée en 5 livres:

- I.] déclinaisons; conjugaisons; les parties du discours;
- II. genres et déclinaisons des noms; prétérits et supins des verbes;
- III. *erotemata*: les 4 parties de la grammaire; les 8 *p.o.*
- IV. construction des 8 *p.o.* (dans l'ordre: verbe, participe, nom, relatif, adverbe);
- V. prosodie et métrique.

L'étude morphologique est primordiale: elle précède même la définition des *p.o.* Le développement consacré aux *p.o.* est dédoublé: déjà présent à la fin du livre I, il est repris plus en détail au livre III.

Dans les *Institutiones Grammaticae* d'Alde Manuce, l'étude des *p.o.* et de leurs accidents est répartie sur les deux premiers livres (I: nom, pronom; II: verbe, adverbe et autres *p.o.*), l'étude de la syntaxe, des 12 figures de diction et des 8 figures de construction se trouve dans le 3^e livre, la prosodie et la métrique dans le 4^e.

Les *Commentarii grammatici* de Despautère ne sont que le regroupement a posteriori ⁽⁷⁾ de 9 parties séparées: *Rudimenta*; *Prima pars* (déclinaisons; conjugaisons); *Syntaxis*; *Ars uersificatoria*; *De accentibus*; *De carminum generibus*; *De figuris*; *Ars epistolica*; *Orthographia*. Chaque partie étant autonome, la question

³ Cf. par ex. Jensen, 1985, 43: "Perottus's grammar [...] appears to be typical for the school-grammars of the period". Kristian Jensen a retenu comme références, pour étudier la conception du langage chez Scaliger, les ouvrages de Perotti, Alde, Pasius, Linacre et Melanchthon.

⁴ Pour la traduction du "Despautère", cf. Hébrard, 1983; l'édition utilisée est celle de Robert Estienne: *Commentarii Grammatici* (1537).

⁵ Cf. Colombat, 1986a.

⁶ A l'avenir sous l'abréviation *p.o.*

⁷ Cf. Hébrard, 1983: 79.

des *p.o.* peut être abordée à plusieurs reprises; néanmoins c'est dans les *Rudimenta* qu'on trouve les définitions des *p.o.* et l'étude de leurs accidents.

Même si la présentation suit quelques variantes, dans chacune de ces grammaires, on retrouve l'organisation en deux gros blocs: morphologie et syntaxe, dans lesquelles les 8 *p.o.* sont successivement envisagées, dans leur forme et leur fonction syntaxique, le développement les concernant pouvant, pour des raisons pédagogiques (cf. *infra*), être dédoublé.

1.1.2. Apprentissage

Sauf chez Nebrija qui commence par la morphologie, l'étude des définitions des *p.o.* et de leurs accidents est la première chose apprise par l'élève, immédiatement après les définitions de la grammaire et de ses 4 parties dont les auteurs "se débarrassent" rapidement.

Par ex., Perotti fait réciter l'alphabet, les 3 prières (*Pater noster, Ave Maria, Credo*); suit un développement - apparemment destiné au maître sur les méthodes pédagogiques, d'où il ressort que la grammaire est la base des études:

"Cur in arte Grammatices prius instruendi sunt pueri? - Quia haec est initium et fundamentum omnium disciplinarum, nec potest ad illius rei summam, nisi praecedentibus initiis perueniri" (3v°).

(Pourquoi les enfants doivent-ils être instruits d'abord dans l'art de la grammaire? - Parce que celle-ci est le début et le fondement de toutes les disciplines, et qu'on ne peut parvenir au sommet de cet objectif sans avoir commencé par les débuts).

Le grammairien fait suivre ce plaidoyer *pro domo* de l'étude des 4 parties de la grammaire: *littera, syllaba, dictio, oratio*, mais passe très vite sur les deux premières parties: ce n'est qu'avec les 8 parties de l'*oratio* que débute vraiment la grammaire ⁽⁸⁾.

L'apprentissage se fait, dans les 4 grammaires considérées, par questions-réponses (*erotemata*), conformément à une tradition ancienne. Les questions sont de deux types: les unes concernent la terminologie: appel de définition (*Quid est dictio?*) - justification de définition (*Unde dicta est dictio?*), la terminologie étant, sans doute depuis les *Origines* d'Isidore de Séville (dont les étymologies ne sont cependant pas reprises à la lettre), motivée; les autres assurent l'illustration (*Quaestiones de dictione*): appel de classement dans une catégorie: *Poeta, quae uox est?* et justification de l'appartenance à cette catégorie: *quare?* ⁽⁹⁾

La partie du discours peut recevoir successivement deux définitions, l'une destinée au débutant, la seconde à un élève plus avancé:

Nebrija: *nomen*, 15r°: "quod declinatur per casus et non significat cum tempore";
32r°: "pars orationis declinabilis corpus aut rem proprie communiterue significans"; cf. Donat.

Despautère: *Rudimenta*, 1re partie: *nomen*: "significat substantiam cum qualitate propria uel communi."

Rudimenta, 3e partie: *nomen*: "pars orationis cum casu corpus aut rem proprie communiterue significans" = Donat.

Chez Despautère, le dédoublement des définitions est explicitement dicté par la progression pédagogique: la 3e partie contient "des choses un peu plus importants et difficiles pour ceux qui ont compris ce qui a été dit auparavant". Dans l'exemple donné ici, la seconde définition implique les définitions de *corpus* et de *res*.

Cette approche par étapes n'est cependant pas une nouveauté: elle est présente dans le dédoublement en *Ars minor / Ars maior* de Donat ⁽¹⁰⁾ et la définition du nom se fait aussi en 2 fois chez Priscien (GLK, II, 55, 20 et 56, 29).

1.2. Les *partes orationis* dans l'organisation conceptuelle de la grammaire

1.2.1. L'organisation de la grammaire

Pour Perotti et Alde, les parties de la grammaire sont *littera, syllaba, uox, oratio*. Nebrija, qui avec Alde admet la division de la grammaire en historique et méthodique, inspirée par Quintilien ⁽¹¹⁾, dédouble objet de

⁸ Jensen, 1985: 30. "Actually, despite the partition, only *dictio* and *oratio* are discussed in a thorough manner, but first there is a brief survey of all four sections, beginning with *littera*." - Padley, 1976, 31.

⁹ Alde, 1538: 3r°.

¹⁰ Cf. Holtz, 1981, 97-108 ("La pédagogie des parties du discours").

l'étude et étude elle-même: l'étude de la *littera* est *orthographia*; l'étude de la *syllaba* est *prosodia*; l'étude de la *dictio* est *etymologia*; l'étude de l'*orationis constructio* est *syntaxis* (¹²).

Despautère utilise soit la première, soit la seconde partition, selon le niveau d'apprentissage: la première dans les *Rudimenta*, la seconde dans la *Syntaxis*, cette dernière étant destinée à un élève plus avancé, voire au maître, les messages étant hiérarchisés par la typographie (¹³).

On a déjà remarqué que l'*orthographia* et la *prosodia* étaient réduites à la portion congruë dans les ouvrages examinés. Dans une grammaire dont l'élément de base est le mot avec ses "accidents" morphologiques, la partie essentielle devrait être l'*etymologia* que Nebrija (f° 31r°) et Despautère (*Syntaxis*: 135) définissent "scientia ostendens ueram dictionum originem cum reliquis [illarum] accidentibus". Or le statut de l'étymologie semble mal défini: dans la pratique scolaire, aucune partie de la grammaire ne porte explicitement ce titre (cf. *supra*, l'organisation des ouvrages). Mis à part les termes techniques de la grammaire dont il doit justifier l'emploi, le grammairien est peu soucieux de chercher une étymologie pour chaque mot de la langue (¹⁴); mais les nécessités de l'apprentissage l'obligent à entrer dans le détail de l'étude des accidents, autre objet de l'étymologie. Cependant cette étude n'est pas ainsi appelée par les grammairiens: à vrai dire, elle ne porte pas de nom spécifique - le fait qu'elle soit appelée simplement *prima pars* dans le manuel de Despautère est révélateur - et constitue une partie molle, mais inévitable, de l'apprentissage du latin, que j'ai appelée "morphologie" en utilisant anachroniquement un terme devenu traditionnel dans la grammaire latine (cf. *infra*).

1.2.2. Pars orationis / uox / dictio / oratio

La *pars orationis* n'est définie par aucune des grammaires considérées: on peut s'en étonner dans la mesure où les *partes orationis*, au terme d'une longue tradition, désignent bien les catégories grammaticales. Néanmoins la chose est moins étonnante si l'on considère que ces deux termes sont si explicites ("parties de phrase") qu'ils n'appellent pas de définition. Autrement dit, l'ambiguïté de *pars orationis*, soit partie de phrase, soit catégorie grammaticale, qu'a étudiée I. Rosier (1981) dans la grammaire spéculative, n'est pas encore levée. Au contraire *pars orationis*, à défaut d'être définie, sert à définir: la *dictio* est définie par Nebrija et Perotti "minima pars orationis constructae", ce qui est la définition de Priscien (GLK, II, 53), où *pars orationis constructae* ne peut désigner la catégorie grammaticale. La *dictio* n'est pas définie à partir des unités inférieures (*littera*, *syllaba*), mais par l'*oratio*, unité supérieure, qui reçoit une définition assez proche de celle de Priscien (GLK, II, 53): par ex. Perotti: "ordinatio dictionum, congruam sententiam, perfectamque demonstrans" (5r°).

Padley (1976: 34-35) signale justement l'originalité de Alde et de Despautère dans leur définition de la *dictio*: le premier définit la *dictio* à partir de la *uox*: "uox articulata cum aliqua significatione", mais il ajoute (ce que ne relève pas Padley) "ex qua instruitur oratio et in quam resoluitur"; de fait Alde cumule les éléments définitoires: référence est faite au son, au sens et à la syntaxe; le deuxième, en définissant la *dictio*, "minima pars orationis aliquid significans", réintroduit lui aussi l'élément sémantique au niveau du mot et non seulement de la phrase.

Il faut remarquer que ce consensus établi autour de l'ambiguïté de *pars orationis* n'est pas tout à fait général: Lardet (1986) montre que Scaliger se défie de cette terminologie, lui préférant *dictio* dont il propose une étude approfondie. La divergence est peut-être due à la différence radicale de perspective: l'un envisage dans son *De Causis* les mots, sans se préoccuper de leur assemblage (il n'y a pas de syntaxe dans son ouvrage), les autres ne considèrent les mots que comme les éléments d'un assemblage d'où sortira un sens parfait. Même défiance vis à vis de la *pars orationis* de la part d'un Ramus, comme on le verra (3.1).

1.3. Nombre, ordre du traitement, partition, hiérarchie des p.o.

1.3.1. 8 partes orationis

Le consensus est général pour reconnaître 8 *partes orationis*. Les auteurs étudiés n'éprouvent même pas le besoin de justifier ce nombre. Pourtant une catégorie supplémentaire fonctionne comme élément

¹¹ Sur cette division, cf. Jensen, 1985: 44.

¹² Scaliger (1540: 137) est lui aussi soucieux de distinguer grammaire et sujet de la grammaire (sur ce point, cf. Colombat, 1984: 46-47).

¹³ Cf. Hébrard 1983.

¹⁴ L'originalité de Scaliger, si constamment curieux d'étymologies, est évidente; mais on peut remarquer que son *De causis* ne consacre que son XIIIe (et dernier) livre et 9 chapitres (sur 193) à la question de l'analogie et de l'étymologie.

métalinguistique: l'article, *articulus*, qui désigne *hic*, *haec*, *hoc*, et dont Nebrija par exemple se sert pour opposer nom adjectif et nom substantif:

"Quod est nomen substantiuum? - Quod declinatur per unum articulum uel per duos tantum, ut *haec musa*, *hic* uel *haec finis*.

Quod est nomen adiectiuum? - Quod declinatur per tres articulos uel per tres diuersas terminationes, ut *hic* et *haec* et *hoc felix*." (32r°)

L'"article" sert à porter la différence de marque morphologique que ne laisse pas apparaître le "nom". Le critère syntagmatique utilisé pour différencier substantif et adjectif ne sert en fait qu'à suppléer le critère morphologique qui ne peut jouer son rôle dans ce cas précis.

Si l'on trouve le même type d'argumentation chez Alde (4r°), on remarquera que Despautère évite le recours à l'article en combinant le critère syntagmatique à un critère sémantique:

"*Poeta*, quale nomen? - Substantiuum. - Quare? - Quia potest per se stare cum uerbo in sensu perfecto: ut *Poeta scribit*.

Albus, quale nomen? - Adiectiuum. Quare? - Quia non potest per se stare cum uerbo in sensu perfecto, ut *Albus currit* non dicitur: sed *Albus equus currit*." (*Rudimenta*, 4).

L'"article" *hic* sert aussi de support à la récitation de la déclinaison comme la préposition *ab* ou la particule *ô*:

Alde, 17r°: " Singulariter. Haec musa, huius musae, huic musae, hanc musam, ô musa, ab hac musa. Pluraliter, Hae musae, harum musarum, his musis, has musas, ô musae, ab his musis uel haec, ô et ab hac musa, etc." ⁽¹⁵⁾.

1.3.2. Ordre de traitement

	1	2	3	4	5	6	7	8
Donat	N	Pro	Vb	Adv	Part	Conj	Prép	Intj
Priscien	N	Vb	Part	Pro	Prép	Adv	Intj	Conj
Guarinus				cf. Priscien				
Perotti				cf. Priscien				
Sulpitius				cf. Priscien				
Nebrija	N	Pro	Vb	Part	Prép	Adv	Intj	Conj
Alde Manuce	N	Pro	Vb	Adv	Part	Prép	Conj	Intj
Despautère				cf. Donat				
Linacre				cf. Nebrija				
Melanchthon				cf. Donat				
Scaliger	N	Vb	Pro	Part	Prép	Adv	Intj	Conj
Ramus	N	Vb	Adv	Conj				
Alvares				cf. Nebrija				
Sanctius	N	Vb	Part	Prép	Adv	Conj		
Scioppius	N	Vb	Part	Prép	Adv	Conj	Intj	
Vossius	N	Vb	Pro	Part	Adv	Prép	Conj	Intj
Lancelot	N	Pro	Vb	Part	Adv	Conj	Prép	Intj

Ordre de traitement des parties du discours.

La question de l'ordre de traitement des *p.o.* ne semble pas primordiale pour les 4 auteurs sélectionnés puisqu'il ne fait pas l'objet de mises en cause ou de justifications.

¹⁵ On se souvient que Priscien affirme à plusieurs reprises qu'il n'y a pas d'article en latin (Cf. *GLK* II, 11, 25; 124, 17); néanmoins les *Institutions grammaticales* comparant sans cesse grec et latin, le terme *articulus* y est constamment présent: dès lors rien d'étonnant à ce qu'il soit passé dans la tradition pour désigner ce support de paradigme que constitue *hic*, *haec*, *hoc*, encore présent dans la *Nouvelle Méthode Latine* de Port Royal, 7e éd., p. 31, avec la désignation de pronom: "Les Latins ont trois genres différents pour leurs noms, le masculin, le féminin, et le neutre, que pour abrégé l'on marque par le pronom *Hic*, *haec*, *hoc*."

L'ordre suivi par Donat est reproduit par Despautère (qui reproduit la tradition d'Alexandre de Villedieu) et, à une exception près, par Alde. La grammaire de Perotti reproduit exactement l'ordre de Priscien. Si par la suite l'ordre de traitement des *p.o.* indéclinables restera flottant, l'étude des *p.o.* déclinables regroupées dans un premier ensemble, sera figée dans l'ordre suivant: N, Pr, Vb, Part (¹⁶). Néanmoins l'ordre indiqué ici n'est pas suivi dans la partie syntaxique de ces ouvrages, on le verra.

1.3.3. Hiérarchie

Implicitement les déclinables, plus riches d'"accidents", sont considérées comme plus importantes que les indéclinables, ce qui explique leur regroupement progressif au début de la grammaire. Alde signale brièvement que le nom et le verbe sont les "parties principales" (3v°).

1.4. L'étude des accidents

Sans entrer dans le détail, on retrouve comme pour l'ordre de traitement des *p.o.* une hésitation, dans l'attribution des accidents à chaque *P.o.*, entre Donat et Priscien.

	Donat	Priscien	Perotti	Nebrija	Despautère	Linacre	Sanctius	NML
mot	—	—	—	4	2	—	3	?
nom	6	5	5	6	6	4	4?	3
pronom	6	6	6	6	6	4	[1]	4
verbe	7	8	8	8	7	4	3 [2]	4
participe	6	6	6	6	6	5	?	-
préposition	1	-	1	3	1	—	—	—
adverbe	3	3	3	3	3	—	—	—
interjection	1	-	1	1	1	—	[3]	—
conjonction	3	3	3	3	3	—	—	—

[1] Sans objet, la catégorie du pronom étant refusée par Sanctius.

[2] Refus du mode et du genre.

[3] Sans objet, la catégorie de l'interjection étant refusée par Sanctius.

Nombre d'accidents reconnus à chaque partie du discours

L'hésitation entre 2 traditions s'effectue au niveau du nom et du verbe. On évoquera le problème des accidents attribués au nom, mais il faut remarquer auparavant que Nebrija reconnaît 3 accidents à la préposition: cas, figure (simple / composée), ordre (prépositive / postpositive / commune) au lieu du seul cas reconnu habituellement; de même il propose 4 accidents de la *dictio*: signification / étymologie / figure / ordre (suivi en cela par Despautère: 2 accidents: figure / espèce) alors que la tradition antérieure ne proposait pas d'accidents pour le mot.

Un examen des accidents du nom révèle l'hésitation entre les deux traditions, donatienne et priscienne. Néanmoins la principale subdivision des noms n'est plus, comme chez les grammairiens latins, entre nom propre et nom commun, mais entre substantif et adjectif. Une fois cette partition opérée, les grammairiens suivent tantôt Priscien, comme Alde qui distingue 5 accidents du nom *species, genus, numerus, figura, casus*, l'étude des accidents étant elle-même précédée par la subdivision entre substantif et adjectif et la division du substantif en *proprium / appellativum*, tantôt Donat, comme Despautère qui reprend sa division en 6 accidents: *qualitas, comparatio, genus, numerus, figura, casus*. Despautère éprouve de plus le besoin de justifier la division donatienne par rapport à celle qui a cours à son époque: "Cur Donatus omittit personam? - Quia accidens datur cum uariatur. Omne autem nomen est tertiae personae, praeter uocatiuos. Cur omittit speciem? - Quia per figuram facile intelligitur. Cur omittit declinationem? - Quia in casu continetur" (*Rudimenta*: 12).

Les accidents réfutés: *persona, species, declinatio* sont soit l'héritage direct de Priscien (*species*), soit son héritage indirect (*persona*), soit une création pédagogique (*declinatio*). Déjà Nebrija distingue comme sous-partie de l'étude casuelle la *declinatio* (32r°: "casum cum declinatione") et même l'*inflexio*, procédure qui

¹⁶ Cf. par ex. Linacre, Alvarez, la *Nouvelle Méthode Latine*; cela ne pourra être le cas évidemment pour les auteurs qui refusent de voir dans le pronom une *p.o.* (Ramus, Sanctius, Scioppius). Cf. *infra*.

permet de classer les noms selon le nombre de leurs formes casuelles et qu'on trouve déjà dans l'antiquité⁽¹⁷⁾. Priscien (GLK,II,57) distinguait par *species* les noms principaux et dérivés: Despautère assimile la distinction à celle des noms simples et composés que recouvre la figure chez Donat (éd. Holtz: 624).

Si *persona* n'est pas un accident répertorié par Priscien, ce dernier est néanmoins indirectement à l'origine de cette attribution puisqu'il pose que tout nom est de la 3e personne (GLK, III, 149 sqq). Par la suite, la grammaire médiévale devra produire une figure, l'évocation, pour permettre le passage d'un nom de la 3e aux 1re et 2e personnes. La personne ne peut ainsi être légitimement considérée comme un accident du nom, et pour justifier l'"omission" de Donat, Despautère utilise l'argument selon lequel il y a accident s'il y a variation: tout nom étant de la 3e personne, il n'y a pas variation, donc pas accident. L'argument peut paraître spécieux: le nom peut "passer" à la 2e personne, quand il est au vocatif par exemple; de plus, dans le cas d'un substantif, le genre, reconnu comme accident, ne varie pas.

Mais il faut voir là la volonté de concilier à tout prix la source première, et intangible, Donat, avec les développements ultérieurs de la grammaire. De même plus loin (*Rudimenta*: 15), Despautère justifie le fait que Donat n'a établi que 4 genres dans le nom. Parfois cependant, la conciliation n'est pas possible: ainsi pour le pronom, Despautère justifie l'exclusion de *quis, talis, qualis*, des pronoms, contre Donat et à la suite de Priscien (*Rudimenta*: *ibid.*). Mais plus que les divergences, il faut retenir cette tentative d'harmoniser deux systèmes contradictoires.

1.5. L'apprentissage de la "morphologie"

On l'a déjà dit (1.2.1), il n'y a pas de terme spécifique pour désigner l'étude des formes. Pourtant la forme conditionne toute la grammaire: pas de syntaxe sans morphologie par exemple, et l'étude des formes se confond avec l'ensemble de la grammaire. Quatre grands pôles d'étude se dégagent: pour le nom, l'étude du genre et des déclinaisons; pour le verbe, l'étude des préterits et supins.

Ces centres d'intérêt ne se dégagent que progressivement de l'étude des accidents telle que la concevaient les grammairiens latins. Néanmoins parmi ces derniers, certains prennent une importance considérable quand on demande à l'élève d'écrire et de parler une langue dont il n'a plus le sentiment intime, la "compétence". Apprendre le genre des noms par exemple devient indispensable pour un élève dont on attend qu'il continue à la parler (en 1587, Sanctius renoncera à cette prétention dans la *Minerve*) et qu'il la parle sans l'altérer: le retour à une langue pure est une obsession de l'humanisme.

Pour faciliter cet apprentissage, tous les moyens sont bons. Alde par exemple multiplie les critères pour regrouper les noms de même genre: critère ontologique (les noms d'arbres sont féminins; les noms dont la signification a rapport aux mâles sont masculins); critère morphologique (les noms de la 3e déclinaison se terminant par -e sont neutres); critère étymologico-morphologique: tous les noms grecs en -a gardent leur genre en latin.

Néanmoins l'on n'assiste pas immédiatement à une réorganisation de la matière en fonction de ces nouvelles, et énormes, exigences: dans les grammaires de Nebrija, Alde et Perotti, le cadre lègue par les grammairiens anciens est garde, malgré la difficulté que peut avoir l'élève à l'assimiler. Par exemple, Alde donne l'énumération des déclinaisons cas par cas:

* pour le nominatif de la 1ère décl.: 5 terminaisons possibles: -a, -as, -e, -es et -am: *Musa, Aeneas, Penelope, Anchises, Adam*;

* pour le nominatif de la 2e décl.: 6 terminaisons possibles;

* pour le Nominatif de la 3e décl.: 58 terminaisons possibles, etc. (9v°-10r°).

On imagine la difficulté de l'apprentissage; pour la pallier, Alde introduit un développement intitulé *Quaestiones de nomine*, où la présentation est plus assimilable: on y trouve les paradigmes, mais pas encore sous forme de tableaux.

De fait l'aide sera apportée moins par une réorganisation de la matière que par un renfort tout extérieur: les progrès de l'imprimerie, la possibilité de présenter les faits sous forme de tableaux, plus tard l'introduction de la couleur. Ainsi Chevalier (1968: 73 sq.) montre les progrès que permet la tabulation dans la *Grammatographia* (1529) de Simon de Colines et de Lefèvre d'Étaples. Et Hébrard (1983) montre les successives améliorations procurées aux ouvrages de Despautère, en particulier à partir de l'édition des *Commentarii Grammatici* par R. Estienne (1537): le jeu sur la grosseur des caractères typographiques

¹⁷ Donat: *Ars Maior* II, 9, éd. Holtz: 625; Priscien: *GLK*, II, 187-188.

permet une lecture à plusieurs niveaux. Il n'en reste pas moins que la quantité d'information à assimiler est considérable: la *Prima pars* de Despautère occupe 155 pages in folio (¹⁸).

1.6. Les p.o. dans la syntaxe

1.6.1. L'organisation matérielle de la syntaxe

Malgré l'antécédent des livres XVII et XVIII des *Institutiones grammaticales* de Priscien, la syntaxe ne constitue pas une donnée obligatoire d'une grammaire latine au XVI^e s.: le *De causis* de Scaliger ne consacre que quelques pages à la construction (en particulier à l'occasion du traitement des figures), tout comme les *Scholae Grammaticae* de Ramus. Les 4 grammaires ici examinées font une place à la syntaxe: l'une, celle de Perotti, mélange constamment faits morphologiques et faits syntaxiques; dans les autres, un livre (le III^e chez Alde, le IV^e chez Nebrija), voire un ouvrage entier (la *Syntaxis* de Despautère) est consacré à la syntaxe. On adjoindra à la liste le *Libellus de constructione octo partium orationis* d'Erasmus et Lilye.

Très grossièrement, le plan suivi est le suivant:

- * Nebrija: Figures - Construction de: Vb. Part. Noms et pronoms. Adv. de lieu.
- * Perotti: Convenance - Construction de: Vb. Noms Verbaux. N. et pr. Adv. de lieu. Figures.
- * Alde: Concordance - Construction de: Vb. Adv. de lieu. Noms et pronoms. Figures.
- * Despautère: Concordance - Régime de: Nominatif (Figures), Génitif, Datif, Accusatif, Ablatif.
- * *Libellus*: Construction de: Vb. Part. N. Pr. Adv. Conj. Prép. Interjection.

Sauf dans le *Libellus* où la construction est très nette (l'auteur envisage la construction des 8 p.o. l'une après l'autre, du verbe à l'interjection), le plan suivi se ressemble globalement d'une grammaire à l'autre, mais il est assez incertain à l'intérieur de chaque grammaire.

Dans l'ouvrage de Perotti, la syntaxe est constamment mélangée à la morphologie. Alde traite des verbes, des adverbes de lieu, à nouveau des verbes. Despautère aborde quantité de questions de syntaxe traitées à l'occasion (*obiter* "en passant") d'une autre question avec laquelle le rapport n'est pas évident: de la construction des prépositions à l'occasion du régime du génitif (*Syntaxis*: 279 sq.), et spécialement de la construction des prépositions avec le génitif; de la division des verbes à propos du régime du datif (*Syntaxis*: 301); des figures de construction dans le régime du nominatif (*Syntaxis*: 209 sq.) (¹⁹).

Quatre des grammaires ici examinées partent du terme régissant pour aller au terme régi. Une seule, celle de Despautère, envisage les régimes (au sens passif du terme) des divers cas latins: on ne s'en étonnera pas puisque c'est aussi le cas dans le *Doctrinale* (²⁰). L'hésitation semble durer de l'Antiquité à aujourd'hui où les grammairiens du latin hésitent encore entre une analyse qui prend pour point de départ les fonctions abstraites et une analyse qui s'appuie d'abord sur les marques (la syntaxe des cas) (²¹).

1.6.2. Quelle définition pour la syntaxe ? Construction: régime, ou construction = convenance (concordance) + régime ?

La syntaxe dans la grammaire latine du début du XVI^e siècle est une combinatoire des parties du discours, ou des accidents, en référence au sens: son objet est l'étude de l'*oratio* dont la définition est reprise à Priscien (cf. *supra* 1.2.2.) (²²).

La grammaire humaniste remet plus ou moins vigoureusement en cause la conception médiévale de la syntaxe, avec son système conceptuel. Il est difficile de savoir ce qui de ce système reste opératoire, et ce qui ne subsiste qu'à l'état de traces isolées. On peut voir de telles scories dans le couple *suppositum / appositum*, bien attesté à la fin de la période médiévale (Percival, 1975: 234), mais dont le sort semble par la suite incertain: Padley (1976: 52) signale sa présence chez Despautère; Chomarat (1981: I, 276 et note 29; cf. aussi Jensen, 1985: 34) montre que Perotti rédige sa grammaire sans l'utiliser, alors qu'il l'emploie dans

¹⁸ Quelque 150 ans plus tard, la *Nouvelle Méthode Latine*, 7^e éd., de Port Royal consacre encore 61 pages au genre des noms, 124 pages à leurs déclinaisons, 176 pages aux prétérits et supins des verbes.

¹⁹ Ce manque de clarté dans la construction de l'ouvrage sera un des gros reproches qu'on lui fera par la suite et qui contribueront à détériorer son image.

²⁰ Cf. Chomarat, 1981, I, 272.

²¹ La question est abordée, et résolue différemment, dans F. Hoff, *Résumé de la syntaxe du latin*, CRDP, Strasbourg, 1984, et M. Lavency, *Usus. Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs. Grammaire latine*, Paris - Gembloux, 1985.

²² Sur la définition de la syntaxe, cf. Chomarat, 1981, 267-299; Colombat, 1986b; Padley, 1976: 51-52.

le *De componendis epistolis* (cf. aussi Percival, 1975: 239). De même il ne se trouve pas dans le *Libellus* d'Erasmus et Lilye, mais Erasmus l'utilise et le définit dans l'*Epitome* de Valla (Chomarat, 1981: I, 275). Il me semble que son utilisation n'est pas déterminante, en ce sens que les auteurs qui y ont recours ne s'en servent pas pour dépasser le niveau des marques formelles.

Une étude des règles qui définissent les rapports entre le nominatif et le verbe le montre: celles-ci n'utilisent pas ces notions, mais permettent de constater que certains grammairiens distinguent, à l'intérieur de la construction, une "convenance" ou une "concordance" d'un "régime". Ces règles se présentent ainsi:

* Nebrija: définition du verbe actif: "illud quod desinit in -o et habet passivum in -or et exigit ante se nominativum in persona agentis et accusativum in persona patientis." (41v°);

* Despautère: "Omne uerbum personale finiti modi regit ante se expresse vel subaudite eiusdem numeri et personae nominativum, uel aliquid pro nominativo." (*Syntaxis*: 200);

* Perotti: "Nominativus cum uerbo in quot accidentibus conuenire debet? - in duobus, persona et numero." (35r°);

* Alde: "Nominativus cum uerbo in quot debet concordare? - in duobus, in numero, et in persona" (79r°);

* *Libellus*: construction du verbe avec le nominatif: nominatif avant le verbe: "Omne uerbum antecedit nominativus agentis seu patientis eiusdem numeri et personae."

Ces 5 règles présentent des différences notables au niveau de la terminologie: *exigere* et *regere* dans les deux premières, *conuenire* et *concordare* dans les deux grammairiens italiennes; un terme neutre en apparence dans le *Libellus*: *antecedit*. De plus ces règles donnent un statut différent aux mots dans la phrase: dans les deux premières et la dernière (où la présentation n'est neutre qu'en apparence), le verbe est premier; c'est à partir de lui qu'on construit l'*oratio*, et c'est ce qui explique sa prééminence, et sa première place, déjà observée (1.6.1), dans la syntaxe: le fait n'est pas nouveau et se constate déjà dans la grammaire médiévale dont la règle de Despautère vient tout droit⁽²³⁾. De plus le verbe impose ses règles: il exige, comme le dit Despautère, un nominatif exprimé ou sous-entendu (ce qui montre que l'ellipse est déjà largement répandue dans la grammaire humaniste, avant sa systématisation par Linacre et surtout Sanctius). Même persistance de la tradition médiévale dans le *Libellus*, qui, par l'utilisation du verbe *antecedit*, fait référence à un ordre canonique où le nom précède le verbe, référence toute formelle d'ailleurs puisque la formulation même de la règle ne respecte pas cette contrainte⁽²⁴⁾.

Pour les grammairiens italiens au contraire, le verbe n'impose pas sa loi au nominatif: il y a convenance ou concordance entre les deux, autrement dit cooccurrence de certaines marques dans le nom et le verbe sans qu'une *p.o.* n'ait de préséance sur l'autre. On manque d'éléments sur l'émergence des notions de convenance ou concordance; Jensen (1985: 45) signale un développement riche sur ce point dans la *Grammatica latina* de Gaspar Veronensis (1475), sans croire à une innovation, puisque la tradition médiévale lui donne aussi une place⁽²⁵⁾.

Despautère occupe une place à part dans la mesure où il admet entre le nominatif et le verbe les deux types de relation: concordance et régime (*Syntaxis*: 186). Il définit la concordance "debita partium orationis conuenientia in genere, numero, casu uel persona" (*ibid.*), concordance qui s'applique à l'adjectif et au verbe, au relatif et à l'antécédent, au verbe et au nominatif (*nominativus a fronte rectus*); mais "parce que, dans cette dernière concordance, il y a aussi régime, on le placera aussi dans le régime du nominatif" (*ibid.*). On doit voir là encore cette volonté de concilier les points de vue en présence qu'on a déjà signalée chez Despautère (cf.1.4).

Mais le point essentiel est que dans toutes ces règles déterminant la structure minimum de la phrase, ce n'est pas une combinatoire des parties du discours qui est en jeu, mais une combinatoire des accidents, c'est-à-dire de certaines marques formelles: rapport du verbe avec le *nominatif*, et non avec le *nom*. La règle semble y gagner en économie: parler de l'accord du nominatif avec le verbe permet d'éviter de parler du nom ou du pronom au nominatif, mais elle y perd en rigueur puisqu'elle permet des séquences du type: adjectif au nominatif + verbe, inacceptables. Pour éviter ce type de séquence, Despautère, on l'a vu (1.3.1), propose simplement le recours au sens. En fait le principe d'une hiérarchie fonctionnelle des *p.o.*, principe médiéval, est menacé: il ne reste plus qu'une combinatoire de marques formelles, sans que les contraintes

²³ Cf. Rosier, 1983: 139 sq. La perte de la primauté du nom n'est donc pas due à la grammaire humaniste (Chomarat, 1981, 274) mais bien antérieure: Rosier (140) évoque les questions de "dignité" respective du nom et du verbe dans la grammaire modiste.

²⁴ On peut voir là une trace des constructions *a parte ante* de la grammaire médiévale, avec cette différence que la grammaire humaniste envisage la construction d'un nominatif, et non d'un nom, avec le verbe; cf. Rosier, *ibid.*

²⁵ Pour Michael, 1970: 133, *concordance* apparaît au moins chez Perotti: "These concords has been specified, by Perottus, at least at early as 1468, but not in the exclusive form which later became customary."

sur les types de combinaison soient assez fermement définies. Le rejet de la syntaxe fonctionnelle médiévale ne fait pas place à une reconstruction.

1.6.3. Parties du discours et figures de construction

Une fois les *partes orationis* définies par un faisceau de critères et l'attribution d'un certain nombre d'accidents, et une fois donne les règles régissant la combinaison des *partes orationis* et de leurs accidents, le grammairien doit faire face à un certain nombre de difficultés dues à la violation des règles de combinaison. Pour cela toutes les grammaires ici étudiées, sauf le *Libellus*, présentent un ensemble canonique de 8 figures de construction, dont la fonction est de lever les difficultés rencontrées. Par exemple, l'accord en nombre du verbe et de son sujet au nominatif est rompu dans la phrase traditionnellement reprise en exemple depuis Priscien: *pars in frusta secant* (²⁶), mais justifié par la figure de construction appelée *synthèse*.

Néanmoins cet arsenal fonctionne plus ou moins bien, j'ai tenté de le montrer (cf. Colombat, 1986a, 1986b). D'une part les figures de construction sont un héritage hétéroclite de notions définies dans un cadre souvent non syntaxique: leur récupération pour une utilisation syntaxique n'en est que plus difficile; d'autre part, certaines procédures, même si elles ne sont pas reconnues explicitement comme "figures", sont largement utilisées, comme le "sous-entendu" (*subaudire*) chez Despautère.

La grammaire de Nebrija comporte en plus un développement intitulé *De partibus orationis quae pro se inuicem ponuntur* (40r°), où l'auteur explique que "presque toutes les parties du discours peuvent être posées l'une à la place de l'autre". On peut voir là la faillite d'une grammaire dont le but était précisément de différencier des classes de mots et d'établir leurs règles de combinaison.

2. Le *De emendata structura Latini sermonis* de Linacre (1524)

L'ouvrage de Linacre tranche sur celui de ses contemporains dans la mesure où il est presque entièrement consacré à la syntaxe (²⁷). Seul le premier des six livres contient l'exposé traditionnellement consacré à l'étude des 8 *p.o.* Le second traite de l'énullage des *p.o.*, c'est-à-dire de leur substitution réciproque; l'énullage est en rapport étroit avec la syntaxe dans la mesure où l'étude de la recatégorisation de tel ou tel mot se fait souvent dans le cadre de la phrase et en fonction des autres éléments qui composent cette dernière. Les livres III à V sont réservés à l'étude de la construction des différentes *p.o.* et le livre VI traite des figures de construction. C'est donc essentiellement par rapport à la syntaxe que doivent être étudiées les *p.o.* chez Linacre.

2.1. Le contenu du livre I

Entièrement consacré aux *p.o.*, il ne présente pas les développements habituels sur la division de la grammaire, la lettre, la syllabe, le mot, l'*oratio*. Le nombre des *p.o.* n'est pas remis en cause: Linacre signale seulement que les Anciens se contentaient de 6, mais lui en admet sans difficulté 8 (1r°).

Une innovation dans l'organisation: la présentation des *p.o.* est précédée par une présentation globale des accidents, qu'on peut schématiser ainsi:

	Nombre	Personne	Cas	Genre	Temps	Mode	Nombre
Nom	+	+	+	+			4
Pronom	+	+	+	+			4
Verbe	+	+			+	+	4
Participe	+	+	+	+	+		5

Les accidents des parties du discours chez Linacre.

Cette présentation appelle plusieurs remarques:

* l'accident cesse d'être cet élément fourre-tout recouvrant d'une part les sous-catégories d'une classe de mots, d'autre part les variations morphologiques susceptibles d'affecter tous les éléments de cette classe, pour ne plus être que la variation morphologique (²⁸);

²⁶ Virgile, *Enéide*, I, 212; Priscien, *GLK*, III: 201.

²⁷ Cf. Clerico, 1982: 58; Jensen, 1985: 71; toute l'analyse du *De emendata* par Jensen (56-88) est extrêmement utile.

²⁸ Ce n'est pas vrai pour le nom, cf. *infra*.

* par conséquent, l'accident n'est plus un attribut des indéclinables, et le nombre d'accidents retenus pour les déclinables diminue considérablement: ainsi pour le verbe, il est réduit de 8 (dans la tradition, depuis Priscien) à 4, le verbe perdant en particulier le "genre", qu'il avait jusqu'ici parallèlement au nom, mais sans qu'il y ait, évidemment, l'homogénéité entre le genre nominal et le genre verbal (= la voix); au contraire, pour Linacre, le fait de présenter les accidents *avant* les *p.o.* interdit l'ambiguïté qui existait antérieurement entre *genera nominis* et *genera uerbi*;

* l'accident s'intègre à la définition de chaque *p.o.*, définition qui combine un critère ontologique à un critère morphologique.

Exemples:

nomen: "p.o. quae casibus inflexa significat aliquid sine ulla temporis, aut certae personae adsignificantia" (1r°);

uerbum: "p.o. quae modis et temporibus inflexa, esse aliquid, agereue, aut pati significat. Aliter. Verbum est p.o. cum tempore et modis significatiua." (8v°-9°; remarquer l'hésitation entre une définition surtout sémantique très proche de celle de Donat, et une définition plus morphologique retenant seulement les variations en temps et modes).

pronomen: "p.o. quae inflexa casibus, indiuiduam maxime essentiam significat, sine ulla quidem temporis, sed numquam sine definitae personae differentia" (7r°).

* si certains accidents deviennent définitoires de la *p.o.*, néanmoins leur présence ou leur absence ne suffit pas à opposer 2 classes de mots: ainsi le nom et le pronom sont pourvus des mêmes accidents;

* on peut s'étonner de l'attribution de la personne au nom, alors que la grammaire antérieure n'admet pas cet accident pour le nom et que la définition que Linacre donne du nom semble contredire cette affirmation. Jensen (1985: 59) remarque l'étrangeté de la chose et l'explique ainsi: "The noun does signify person, but not a definite person. That is to say that the noun can signify various persons without changing form." Il rappelle aussi que la consignification de la personne ne faisait pas partie de la tradition classique, ni de la tradition scolaire médiévale, mais qu'on la trouve dans les ouvrages modistes. La personne n'est donc pas pour le nom un accident morphologique; on peut ajouter au commentaire de Jensen deux raisons à cette attribution: [1] à partir d'une interprétation de Priscien par la grammaire médiévale, tout nom (sauf le nom au vocatif) est de la 3e personne, même si la résistance de la tradition a empêché l'attribution explicite de l'accident *personne* au nom (²⁹); [2] dans la syntaxe linacrienne, la notion de *persona constructionis* est essentielle: or le nom est, comme les 3 autres *p.o.* déclinables, un élément à partir duquel et jusque dans lequel se fait la *transitio personae* (cf. *infra*).

* la limitation du nombre des accidents n'entraîne pas l'abandon de la division en sous-classes de mots; on retrouve au contraire chez Linacre différents classements des espèces établis en fonction de critères définis explicitement; par exemple, pour le verbe, 3 critères sont retenus: [1] un critère sémantique permet une division en actif, passif, neutre; [2] un critère morphologique permet la division en principal, dérivé; [3] un second critère morphologique établit la division en verbes en -o, en -r, en -m. La division finale, résultant de la combinaison des critères [1] et [3] (signification et terminaison), se superpose exactement à la division en 5 "genres" des autres grammairiens: actif, passif, neutre, commun, déponent (9r°).

2.2. Les *p.o.* et l'éballage (livre II)

On trouve dans certaines grammaires antiques, médiévales et humanistes le principe d'une substitution possible d'un élément d'une classe de mots à un élément d'une autre classe (³⁰). Mais avant Linacre, aucun grammairien humaniste n'avait donné une telle importance à ce qu'il appelle "l'éballage" des *p.o.* (³¹). Dans l'introduction du livre II, Linacre se montre très prudent sur l'usage qu'il faut faire de cette figure: l'éballage n'est pas un élément constitutif de la théorie grammaticale; c'est l'utilisation d'une *p.o.* pour une autre, observable chez des auteurs (anciens) qui y ont eu recours "par quelque nécessité, quelquefois même par erreur humaine, alors qu'ils étaient peut-être attentifs à autre chose, ou même par négligence, une fois ou deux, au total très rarement" (25r°). En aucun cas l'éballage ne doit devenir une pratique courante chez les contemporains de Linacre, car ce qui est rare doit le rester.

²⁹ Cf. Brousseau-Beuermann, 1986; Colombat, 1986a: la question de l'évocation.

³⁰ Cf. *supra* 1.6.2 et Jensen, 1985: 68-71.

³¹ D'après Jensen, 1985: 68-69, le terme a été probablement emprunté à Théodore Gaza.

Linacre conçoit la grammaire latine comme une linguistique de corpus: le grammairien doit rendre compte des inconséquences des grands auteurs, inconséquences dont le livre II fournit une longue liste, sans principe classificatoire. Relèvent de l'énallage des faits aussi différents que: [1] le refus de la décatégorisation, recatégorisation ou polycatégorisation d'une *p.o.*: *secundum*, adj., ne peut être préposition que par figure; *hic*, *eo*, pronoms, ne peuvent être adverbes ou conjonctions que par figure; *quod*, pronom, ne peut être adverbe ou conjonction que par figure; [2] l'affaiblissement sémantique d'un verbe en un adverbe: *amabo* (l'ex. donné montre que, syntaxiquement, cette forme ne peut être analysée que comme adverbe); [3] l'équivalence syntaxique d'un syntagme nominal à l'ablatif et d'un adverbe: *secundo loco* = *deinde*; [4] l'utilisation d'une *p.o.* dans une fonction où l'on en attend d'ordinaire une autre: ex: un adverbe en fonction d'attribut derrière *esse* (*adverbium pro nomine adiectivo: sic uita erat: 37v°*).

L'énallage n'est pas un principe de la théorie grammaticale: elle sert à établir une collection d'aberrations linguistiques cantonnées dans leur marginalité ⁽³²⁾.

2.3. Les *p.o.* dans une nouvelle conception de la syntaxe (livres III à V)

2.3.1. Les 4 subdivisions de la syntaxe

Dans la mesure où Linacre renouvelle complètement l'étude syntaxique, le traitement syntaxique des *p.o.* est assez différent de ce que proposent les grammaires antérieures.

Linacre définit la syntaxe "debita partium orationis inter se compositio, sicut recta grammatices ratio exigit" (49v°), insistant d'emblée sur la recherche, au delà de la variété des faits, d'une rationalité. Dénonçant "l'étendue confuse de la construction" (*confusam constructionis laxitatem, ibid.*), il se propose d'y mettre de l'ordre et pour cela de la subdiviser en genres:

1re subdivision: en construction juste et figurée ⁽³³⁾. Par là les figures de construction, dont le traitement se faisait sous forme d'appendice mal rattaché aux autres règles de syntaxe, acquièrent une légitimité confirmée par la place matérielle que Linacre leur donne dans son ouvrage.

2e subdivision: la construction juste se subdivise à son tour en construction "qui dépend tout entière de la prise en compte de la personne" et qu'on peut appeler du nom grec de la personne (*prosopon*) *prosopice*, et en construction "qui ne reconnaît pas la différence de personne" (50r°) et qui à son tour se divise en 2:

3e subdivision: *syncategorematische*: construction qui reçoit les *syncategoremata* non déclinés, et construction "qui s'occupe tout entière de la seule jonction des mots selon la propriété de la langue latine" et qui "consiste tout entière dans le choix et l'ordre. Qu'elle soit appelée latine (si l'on veut) puisqu'elle est propre à la langue latine" (50r°-v°).

4e subdivision: la construction qui prend en compte la personne se subdivise à son tour, selon qu'il y a un passage (*transitio*) d'une personne à une autre en: construction intransitive / transitive.

On peut mettre en rapport ces divisions et l'organisation générale de l'ouvrage par le schéma suivant:

construction					
juste				figurée	
qui prend en compte la personne		qui ne reconnaît pas la différence de personne			
intransitive	transitive	syncategorematische	latine	énallage des parties du discours	énallage des accidents et autres figures
livre 3 (début)	livre 3 (suite)	livre 5 (fin) et livre 4	traitée selon les besoins	livre 2	livre 6

Organisation de la syntaxe chez Linacre.

Le problème central est désormais la prise en compte, ou non, de la personne, la personne de la construction étant redéfinie et explicitement distinguée de la personne de la conversation. La personne doit

³² Jensen (1985: 70) considère le développement sur l'énallage comme "a mixture of lexicographical, syntactical, and stylistic information".

³³ 50r°; pour un commentaire de ce que recouvre cette opposition et sur son importance dans le développement de la grammaire, cf. Clerico, 1982: 58.

être considérée comme un concept purement grammatical ⁽³⁴⁾, sans que la réalité extralinguistique ne soit tout à fait absente dans la notion de transition, comme le montre Jensen (1985: 75).

Cette introduction de la *transitio personae*, qui ne peut paraître une "innovation" que par rapport aux grammairiens à peu près contemporains du *De emendata*, pose la question de son rattachement à tel ou tel stade du développement de la pensée linguistique. Ne s'agit-il que d'un avatar des conceptions médiévales, comme le pense Padley: "Here again, in Linacre's traitement, we have an exemple of a Humanist grammairian retaining a strong medieval influence" (1976: 53)? En fait, si l'on en croit Percival (1975: 235) qui analyse les premières grammaires humanistes, la notion de *transitio / intransitio* est liée non au concept de *persona*, mais à ceux de *suppositum / appositum*, et ces 4 notions *transitio, intransitio, suppositum, appositum* deviennent obsolètes avec l'intervention de Gasparo Veronese, malgré quelques réapparitions sporadiques (1975: 238-239). Il ne peut donc s'agir d'une survivance chez Linacre qui renoue volontairement avec une tradition antérieure. Mais plutôt que d'y voir une tradition médiévale, je préfère y voir une reprise directe à la grammaire grecque antique, puisque Linacre, au-delà de l'utilisation des termes grecs *tautoprosopike / ametabatos / metabatike*, fait référence à Théodore Gaza et à Apollonius. Dans ce cadre il ne peut y avoir *transitio* que de la personne, et l'on est assez loin d'une transitivité médiévale qui dépasse la construction des personnes pour qualifier aussi la construction des actes (cf. Rosier, 1983: *passim*).

2.3.2. Conséquence: une "nouvelle" division des p.o.

La prise en compte de la personne impose une division des p.o. en principales: celles qui ont comme accident la personne (cf. *supra*) et qui correspondent le plus souvent à des déclinables, et en *syncategoremata*: celles qui ne prennent pas en compte la personne et qui sont définies "celles qui ne signifient rien de solide et qui ne se présentent pas dans le discours autrement que jointes avec d'autres" (50r°). En font partie les indéclinables, mais aussi, parmi les déclinables, "les noms interrogatifs, partitifs, particuliers et universels, et même certains pronoms" (*ibid.*).

La différence est essentielle entre les deux catégories: la construction des premières est traitée dans les livres III et IV, celle des dernières ou *constructio syncategorematische* est reléguée dans le livre V. Cette dichotomie plaide en faveur d'une reprise directe à la grammaire grecque antique puisque la grammaire modiste avait abandonné cette distinction (Rosier: 1983: 79).

Par rapport à la tradition grammaticale récente, c'est évidemment le contenu des livres III et IV qui est le plus fondamentalement rénovateur, puisqu'il est commandé par la notion centrale de *transitio personae*. Si la syntaxe "intransitive" recouvre grosso modo les règles de la syntaxe de convenance / concordance d'Alde ou Perottus, la syntaxe "transitive" est entièrement différente des règles de la syntaxe de régime habituelle, puisque chaque p.o. ou sous-catégorie est étudiée en fonction de la *transitio personae*. Deux exemples: syntaxe des noms appellatifs: "Tous les appellatifs *passent* dans le génitif des noms propres et appellatifs, principalement de ceux qui montrent la *personne* de celui qui possède ou du tout, ou de ce à quoi quelque chose, de quelque façon, se rapporte" (57r°); syntaxe du verbe actif: "Tout verbe actif, du fait précisément qu'il est actif, *passé* dans l'accusatif de la *personne* patiente, comme *Doceo puerum, aro campum, uiuo uitam*" (78v°).

La *constructio syncategorematische*, étudiée dans le livre V, est beaucoup moins originale: c'est en fait une syntagmatique qui étudie les modes d'association des indéclinables avec les autres p.o. ⁽³⁵⁾. Par ex., *heri* se joint à *scripi*, mais pas aux autres temps (1r°); *utinam* à *sis* ou à *uelis*, mais pas à *sum* ou à *uolo*. Comme il n'y a pas *transitio personae*, les termes utilisés marquent la simple jonction: *iungi, coniungi*; néanmoins, pour les conjonctions, il est dit que certaines réclament (*postulare, XVr°; poscere, XVv°*) tel ou tel mode.

Quant à la "construction latine", elle est traitée au fur et mesure des besoins, *sparsim prout occasio eius erit* (50v°). Par ex., un chapitre intitulé *uerborum idiomata* (99r°) étudie les constructions verbe + syntagme nominal à un cas donné selon l'usage divers des auteurs (*pro diuerso authorum usu*). L'idiotisme perturbe le fonctionnement d'un principe valable pour toute langue: le *De emendata* est déjà une grammaire générale.

2.4. Les p.o. et la construction figurée (livre VI)

Linacre n'adopte pas la même attitude face à l'énallage et face aux autres figures de construction: alors que la première doit être "excusée" par l'usage des auteurs anciens, les secondes ont une légitimité qui les rend indispensables à toute expression: "sans elles, tout discours serait tout à fait rude et puéril, bien plus encore très peu latin" (XXIIIr°). Et alors que les faits d'énallage sont traités sans ordre théorique, les figures de

³⁴ Padley, 1976: 53: "*Persona* seems to mean here the syntactic use of any case or personal distinction, and recalls Linacre's attribution of person to all declinable word-classes".

³⁵ Cf. Jensen, 1985: 77: "The last book on the *constructio iusta* is on the construction of the syncategoremata. Here there is no new systematic approach to be found."

construction sont classées en 4 catégories, selon qu'elles relèvent du défaut, de l'excès, de la modification de l'ordre ou de l'*immutatio*, ou interversion (par cette dernière catégorie, on retrouve l'énallage, traitée à nouveau dans le livre VI, non plus pour la substitution d'une *p.o.* à une autre, mais pour celle d'un accident à un autre).

Linacre renouvelle entièrement l'étude des figures, j'ai essayé de le montrer ailleurs (Colombat, 1986a). Il s'agit ici de voir en quoi la théorie des figures interfère avec la théorie des *p.o.* L'ellipse (XXIII-XLI), de loin la figure la plus importante pour Linacre, peut fournir quelques exemples: [1]. Linacre relève des ellipses d'items lexicaux: *templum, nauis, uia, littera, iter, uoluntas, frondes*, etc. (XXIIIv° sq); [2] il soulève des questions plus générales concernant tel regroupement sémantique ou telle construction particulière: faut-il sous-entendre *deus* ou un substantif abstrait devant les verbes exprimant un phénomène météorologique, comme *pluit, ningit, grandinat*, etc. (XXVv°) ? faut-il sous-entendre un substantif abstrait devant un verbe impersonnel, comme *sedetur sessio, curritur cursus* (XXVv°-XXVIr°) ? [3] il introduit l'ellipse dans l'étude des faits syntaxiques les plus généraux: ainsi, il considère que l'absence de pronom devant un verbe de la 1ère ou de la 2e personne (ex.: Verg, *Aen*, I, 1: *Arma uirumque cano*) résulte d'une omission habituelle (XXVIIIr°); de même toute apposition peut s'expliquer par l'ellipse de *ens*, avec la caution de Priscien (XXXIIIr°).

Le mélange de faits ponctuels d'ellipse et de règles générales, le fait que Linacre limite son étude au cadre des *p.o.* sans le dépasser et atteindre le niveau des fonctions imposent une vision fragmentaire et morcelée des phénomènes linguistiques. Le lecteur du *De emendata* a l'impression que tout item peut être omis, sans qu'on puisse formuler de règles précisant les conditions de l'omission. Certaines règles manquent de généralité: ainsi il n'y a pas dans le *De emendata* de règle générale d'omission d'un sujet à l'accusatif, mais une règle particulière d'omission du pronom, dans *memini uidere*, pour *me uidere* (XXVIIIr°). Enfermée dans le cadre contraignant des *p.o.*, la théorie de l'ellipse ne peut se développer de façon fructueuse, comme elle le pourra dans la *Minerve* de Sanctius.

3. Ramus ou la tentation de la morphologie

Les classes de mots dans la grammaire de Ramus ont été étudiées par E. Vorlat (1975) ⁽³⁶⁾. J'examinerai ici les *Rudimenta grammaticae (Latinae)* de 1559 et 1565 - dont la brièveté permet de voir nettement les modifications apportées, à la fois sur le plan de l'organisation et du contenu en 1565 - me référant aussi aux *Scholae grammaticae* qui apportent une justification théorique à l'organisation des *p.o.*

3.1. La *uox* et les catégories de *uoces*

Les termes *pars orationis*, à peu près constamment utilisés dans les autres grammaires du XVIe siècle, manquant totalement dans les *Rudimenta* de Ramus qui utilise pour le "mot" *uox*, qu'il définit "nota, qua unumquodque uocatur" et qu'il décrit comme une combinaison de syllabes qui sont elles-mêmes une combinaison de lettres. La *vox* n'est donc pas définie par rapport à l'unité supérieure que constitue l'*oratio*. Les *Scholae Grammaticae* ⁽³⁷⁾ en donnent une justification indirecte: "La nature de la *dictio* est première, celle de l'*oratio* seconde. Il faut donc parler d'abord de l'étymologie de la *dictio*, de la prosodie, de l'orthographe, et ensuite de la composition et de la construction de l'*oratio*" (22). Le critère distinguant les classes de mots étant morphologique (cf. *infra*), ces dernières peuvent être établies sans référence à l'unité supérieure, l'assemblage, dont les S.G. ne disent pratiquement rien.

Les *accidentia propria* (1565: *communes affectiones*) de la *vox* sont l'accent et la *notatio* ("qua expenditur - 1565: *disquiritur - figura aut species uocis*"), la *figura* opposant *uoces* simples et *uoces* composées, et la *species* opposant *uoces* primitives et *uoces* dérivées.

Il y a 2 genres de *uoces*: *participes numeri / expertes numeri* (1565: *uox numeri / uox sine numero*). L'opposition entre les 2 genres se fait par la possibilité d'"adsignifier" le nombre, c'est-à-dire l'opposition entre singulier et pluriel, pour les unes et pas pour les autres. Le critère morphologique de la déclinaison est donc abandonné: les S.G. (93) en donnent la raison: l'adverbe peut se fléchir, puisqu'il peut donner un nom (*cras* -> *crastinus*)⁽³⁸⁾, mais le critère du nombre ne sert qu'à retrouver les deux grandes catégories établies par Aristote: *kategoremata* et *sundesmoi* dont Ramus déplore l'abandon par la tradition grammaticale (S.G.:94).

³⁶ Cf. aussi Padley, 1976: 77-96 pour une appréciation plus générale.

³⁷ A l'avenir sous l'abréviation S.G.

³⁸ Padley, 1976: 87; Vorlat, 1975: 46.

Voces (participes) numeri

La présentation n'est pas la même dans 1559 et 1565. Dans l'édition de 1559, la *uox particeps numeri* peut se fléchir (*flecti*) directement (*recte*) ou obliquement (*oblique*): la flexion directe, c'est pour le nom l'opposition de genre (masc., fém., n.), pour le verbe l'opposition des temps; la flexion oblique, c'est pour le nom, l'opposition des cas, pour le verbe, l'opposition des personnes.

La distinction des 2 types de flexion est abandonnée dans l'édition de 1558: la *uox numeri* est soit définie (*finita*), soit indéfinie (*indefinita*), selon qu'elle adsignifie le nombre par une marque particulière (ex. *doctus*, *legit*) ou pas (ex. *numquam*, *praesto*, *amare*, *amandī*).

La *uox (particeps) numeri* se subdivise en nom et verbe, qui ne sont définis que par certaines marques, sans rapport avec la réalité extra-linguistique:

nomen: 1559 (7): "uox numeri casualis cum genere" - 1565 (8): "uox numeri cum genere et casu";

uerbum: 1559 (15-16): "uox numeri personalis cum tempore" - 1565 (15): "uox numeri cum tempore et persona".

Les deux autres classes de mots habituellement admises dans les déclinaisons, le pronom et le participe, perdent leur autonomie. Les pronoms sont considérés comme des adjectifs qui n'ont d'extraordinaire que leur flexion (1559: 11: *De adiectiuis parisyllabis anomalis*). Ils n'expriment la personne qu'indirectement: 1559: 32: "*Ego* et *nos* sont dits de la 1ère personne, *tu* et *nos* de la 2e personne, et tous les autres nominatifs, de la 3e personne, non pas parce qu'ils se fléchissent à une personne quelconque à la façon des verbes, mais parce qu'ils conviennent avec des verbes de ces personnes".

Cette explication disparaît de l'éd. de 1565, mais on la retrouve dans les S.G. (98). Quant au participe, il est considéré comme un nom dérivé du verbe qui garde la marque du temps; au contraire, gérondifs et supins restent des verbes (1559: 17).

Vox expers numeri (sine numero)

Elle est définie: 1559: 27: " uox quae nullum numerum adsignificat cuius differentiis flecti aut uariari possit "; 1565: 28: *idem* sans "cuius... possit". Il y en a 2 sortes: adverbe et conjonction.

L'adverbe ("uox expers numeri (sine numero) quae uoci alii adiungitur"; 1559: 27; 1565: 28) peut être comparé à un adjectif du nom, du verbe ou même de l'adverbe; interjections et prépositions sont comprises dans la définition de l'adverbe: "sunt enim uoces numeri expertes, quae uoci alii adiunguntur" (1559: 28; disparaît dans 1565).

La conjonction est définie: "uox expers numeri (sine numero), qua orationis multiplicis partes coniunguntur" (1559: 29; 1565: 30); du fait de l'absence de la terminologie traditionnelle *p.o.*, les mots *orationis... partes* recouvrent dans cette définition leur sens premier: ce sont bien des "parties de phrases".

L'organisation des *uoces* peut être représentée ainsi:

mots avec nombre	nom : mot de nombre avec genre et cas
	verbe : mot de nombre avec temps et personne
mots sans nombre	adverbe : mot sans nombre, qui est adjoint à un autre mot
	conjonction : mot sans nombre par lequel des parties d'une phrase composée de plusieurs éléments sont conjointes

Organisation des classes de mots chez Ramus.

3.2. Quels critères pour définir les classes et sous-classes de mots?

Le fait le plus évident est l'abandon, au moins apparent, des critères ontologiques pour définir les classes de mots, un critère morphologique se substituant à eux. Néanmoins la situation est un peu plus complexe. La critique⁽³⁹⁾ a relevé, en s'en étonnant, qu'une grammaire strictement bâtie sur un formalisme et s'interdisant constamment le recours au sens comme celle de Ramus, reprenne une division originellement sémantique et aristotélicienne.

En fait Ramus ne cherche pas à tout prix un critère morphologique: le critère habituel de la déclinaison n'est pas exploité, et le nombre est un critère morphologique imparfait, puisqu'il y a des *uoces participes numeri* (celles que Ramus appelle *indefinitae*) qui ne peuvent comporter la variation de signifiant propre à leur catégorie. La morphologie est au service d'un sémantisme caché.

³⁹ Clerico, 1982: 63; Padley, 1976: 86.

L'essentiel pour Ramus semble la limitation des critères: alors que dans la tradition, la définition des *p.o.* est surdéterminée par accumulation de critères disparates, Ramus limite le nombre des accidents définitoires de chaque *p.o.*: le verbe est défini par le nombre, la personne, le temps. Le mode, auquel correspond pourtant une variation morphologique, n'est pas retenu. Le peu d'accidents reconnus oblige un même accident à rendre compte de faits sans rapport commun: par exemple c'est à la personne de rendre compte: [1] de la différence entre formes personnelles et formes impersonnelles (ce qui n'a rien d'étonnant); [2] de la différence entre formes définies (*amo*, *poenitet*) et formes indéfinies (*amare*); [3] de la différence entre formes premières et secondes, ce qui permet d'aboutir à la quadripartition du verbe en actif, neutre, passif, déponent.

Le critère morphologique peut se combiner avec un critère syntaxique: c'est sur cette combinaison que reposent les définitions de l'adverbe et de la conjonction (cf. *supra*), ou celle du nom masculin: "cui *hic* praeponi potest, ut *hic magister*" (1559, 1565: 8; ce type de définition a déjà été rencontré chez Nebrija, cf. 1.3.1.). Un critère paradigmatique sert à définir comparatif ("qui per absolutum et (cum) *magis* explicatur", 1559, 1565: 9) et superlatif ("qui per absolutum cum *maxime* explicatur", *ibid.*).

Le critère sémantique n'est pourtant pas totalement absent. On le trouve dans le classement des conjonctions, et comme dans les autres ouvrages de Ramus (⁴⁰), il peut reconquérir une place plus grande: le genre défini en 1559 (8) "differentia nominis secundum articulum *hic, haec, hoc*" l'est en 1565 (8) par référence à la réalité extra-linguistique: "differentia nominis secundum sexum". Mais c'est surtout dans la syntaxe qu'il joue un rôle important: la rection de l'adjectif est étudiée à partir des notions de *quantitas* et de *qualitas* (1559: 33; 1565: 36). Le critère sémantique permet de regrouper les verbes "d'accusation, de souvenir, d'estimation, d'acquisition, de subsistance ou exprimant les idées contraires" (1559: 35; ce classement prend encore plus d'importance dans l'édition de 1565: 37 sq).

3.3. La morphologie ramusienne

Ramus présente une tentative, rare au XVI^e siècle, pour rationaliser l'étude morphologique. Pour cela il utilise systématiquement un classement binaire fondé sur l'observation des marques.

Par ex., les flexions des noms sont subdivisées en flexion parisyllabique / flexion imparisyllabique (⁴¹), la différenciation se faisant par l'examen de la forme de datif-ablatif pluriel comparée à celle de nominatif singulier:

		nb.de syll.		nb.de syll.	
Nf. Sg.	rosa	2	dominus	3	parisyllab.
Dat.-Abl. Pl.	rosis	2	dominis	3	parisyllab.
Nf. Sg.	mantile	3	uulpes	2	imparisyll.
Dat.-Abl. Pl.	mantilibus	4	uulpibus	3	imparisyll.

Classement binaire des décl. chez Ramus.

La flexion parisyllabique se subdivise en 2 par l'examen des formes casuelles (on retrouve l'opposition des thèmes en -a et des thèmes en -e/o); la subdivision dans la flexion imparisyllabique se fait à nouveau par le décompte des syllabes, selon que la forme acquiert une syllabe de plus aux cas obliques (*aes, aëris*) ou pas (*uulpes, uulpis*).

De même, les flexions verbales sont divisées en 2 classes selon la formation de leurs futurs: en -am ou en -bo (⁴²), ces deux classes étant redivisées en 2:

* 1° conj. en -bo:	dont la 2e pers. sg. ind. prés. est en -as ou -aris.
* 2° conj. en -bo:	dont la 2e pers. sg. ind. prés. est en -es ou -eris.
* 1° conj. en -am:	dont la 2e pers. sg. ind. prés. est en -is ou -eris.
* 2° conj. en -am:	dont la 2e pers. sg. ind. prés. est en -is ou -eris.

Classement binaire des conjug. chez Ramus.

Ce binarisme est néanmoins altéré par l'anomalie, facteur perturbateur qui oblige à des développements supplémentaires sur les adjectifs parisyllabiques anomaux (= nos pronoms) ou les verbes irréguliers (*sum, uolo, fero, edo*).

⁴⁰ Par exemple, le mode réapparaît dans les dernières éditions de la grammaire grecque: Julien, 1979.

⁴¹ Il est difficile de savoir si la distinction des substantifs de la 3e déclinaison latine dans la tradition scolaire de la grammaire latine, distinction qui sert à définir la forme du génitif pluriel (en -um ou en -ium) remonte à Ramus pour qui le décompte des syllabes à une autre fonction; les termes français *parisyllabe* / *imparisyllabe* (ou *-syllabique*) apparaissant en français à la fin du XVIII^e siècle.

⁴² Voir pour une tentative très semblable, Lavency, 1985, cité note 21.

3.4. La syntaxe

Les commentateurs ⁽⁴³⁾ ont parfois conclu de l'absence presque complète de la syntaxe dans les *Scholae Grammaticae* que Ramus négligeait cette dernière. En fait le remaniement opéré dans la présentation des faits et l'organisation des chapitres entre l'édition de 1559 et celle de 1565 des *Rudimenta* montre que Ramus a soigné aussi l'exposé de la seconde partie de la grammaire.

Après avoir défini la syntaxe "secunda pars Grammaticae, quae legitimam uocum structuram instituit", Ramus reprend l'opposition, qui n'est pas générale au XVI^e siècle, entre convenance ("mutua proprietatum communitio") et rection ("cum uox ui sua uocem aliam certo casu regit")(1559: 31).

Dans la convenance, il y a association de deux types de *uoces* sans que l'une impose à l'autre une marque morphologique quelconque; dans la rection, une *uox* impose à l'autre une marque morphologique: ce ne peut être que le cas.

Ainsi il y a convenance du substantif au nominatif avec le verbe "fini" en nombre et en personne (1559: 32). En fait, il y a cooccurrence d'un attribut commun, le nombre, et attribution à l'un et à l'autre de marques particulières (un cas donné pour le nom, la personne pour le verbe) ⁽⁴⁴⁾. La syntaxe de la conjonction ne relève que de la convenance: ne pouvant imposer de marques casuelles à certaines catégories de mots, la conjonction ne peut régir; et il peut y avoir convenance, non en ce que la conjonction peut recevoir cooccurrentement telle ou telle marque, puisqu'elle est invariable, mais en ce que sa place par rapport aux autres mots de l'*oratio* obéit à des règles précises. L'adverbe participe des deux types de syntaxe, de convenance (étude des types d'association de l'adverbe avec les autres *uoces*), et de rection, parce que certains adverbes se construisent avec un cas donné, et surtout parce que la classe des adverbes comprend les prépositions.

L'opposition convenance / rection est assez opératoire pour que Ramus bouleverse l'exposé habituel des faits de syntaxe dans l'édition de 1565:

1559	convenance nom/nom, nom/adverbe rection:	* du substantif * de l'adjectif * du verbe personnel défini * du verbe personnel indéfini * du verbe impersonnel
	convenance de l'adverbe rection de l'adverbe syntaxe des conjonctions	
1565	Livre III: convenance:	* du nom * du verbe * de l'adverbe * de la conjonction
	Livre IV: rection:	* du substantif * de l'adjectif * des verbes * des adverbes

Réorganisation de la syntaxe entre 1559 et 1565.

L'organisation de la syntaxe échappe à l'ordre habituel dicté par l'examen successif des différentes parties du discours; elle est désormais fondée sur les deux grands types de rapports qu'entretiennent les classes de mots entre elles.

L'examen de la *Grammatica* ⁽⁴⁵⁾ de 1560 montre que Ramus, sans regrouper dans un développement spécifique les figures de construction habituellement reconnues par ses contemporains, utilise néanmoins certaines d'entre elles. La figure sert à échapper aux contraintes d'une règle définie trop étroitement; ainsi "la convenance du nom avec le nom est en nombre, cas, genre" (84), si bien que l'apposition banale d'un pluriel à un singulier *urbs Athenae* doit s'expliquer par une figure particulière, la syllepse. Ainsi utilisée, la figure perd sa fonction première, servir à l'ornement du langage, pour ne devenir qu'une justification des "aberrations" de la langue. Conscient du fait, Ramus renonce à cet héritage des figures de construction pour ne retenir qu'un terme: l'anomalie; ainsi *urbs Athenae* s'explique à partir de l'édition de 1564 simplement par "l'anomalie de nombre" ⁽⁴⁶⁾.

⁴³ Clerico, 1982: 62; Padley, 1976: 91.

⁴⁴ Cf. *supra*, 3.1, la citation à propos du rapport de la personne et du pronom.

⁴⁵ Les développements des *Rudimenta* sont trop succints pour permettre à l'auteur l'étude des figures de construction.

⁴⁶ 1564: 42v°; cf. Colombat, 1986a.

Comme en morphologie, l'anomalie regroupe les perturbations causées à un système construit sur une base unique (certaines variations de marques), donc cohérent, mais aussi schématique et impuissant à rendre compte de tous les aspects de la langue, puisque l'anomalie y prend une place dévorante.

4. Sanctius: parties du discours + figures + fonctions = une syntaxe ?

4.1. Les *p.o.* sont-elles encore un élément central de la théorie grammaticale ?

A examiner de l'extérieur l'organisation générale de la *Minerve* de Sanctius (1587), on s'aperçoit que l'étude traditionnelle des *p.o.* et de leurs accidents diminue considérablement. Comme chez Linacre ou chez Ramus, c'est le livre I qui est consacré à l'exposé traditionnel, mais il se présente sous une forme assez différente: Linacre et Ramus se contentent d'exposer leurs théories, le second s'attachant plus fort à la morphologie; Sanctius justifie, réfute, condamne les théories antérieures, sans s'attacher au détail des faits.

4.1.1. La dette à Ramus: le livre I: nombre, définition des parties du discours

Comme l'a remarqué G.Clerico (1982: 63), "Sanctius est surtout ramusien dans la première partie de la *Minerve*". Ainsi reconnaît-on l'influence de Ramus à la fois dans le nombre reconnu des *p.o.* et dans leurs définitions. Néanmoins Sanctius ne répugne pas à utiliser la terminologie *pars orationis*: "Diuidimus igitur orationem in uoces seu dictiones, et has uocamus *partes orationis*" (9v°). Sanctius ne part pas, comme Ramus, d'une somme de lettres ou de syllabes pour définir le mot, mais de l'élément supérieur, l'*oratio*, dont il dit que c'est la fin de la grammaire ("Oratio siue syntaxis est finis grammaticae", 9r°). La primauté de la syntaxe justifie la réutilisation des termes *partes orationis*, la confusion des deux sens ("parties de phrase" et "classes de mots") n'étant toujours pas levée.

Si Sanctius reconnaît 6 *p.o.* (alors que Ramus n'en admet que 4), à savoir le nom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe et la conjonction, à l'exclusion du pronom et de l'interjection, c'est pour des raisons pédagogiques invoquées dans l'édition de 1562⁽⁴⁷⁾. Par ailleurs, s'il admet que "les éléments constitutifs du discours sont au nombre de trois: le nom, le verbe et les particules"⁽⁴⁸⁾, il utilise la bipartition ramusienne en *uoces numeri participes* et *uoces expertes numeri*, implicite dans le chapitre consacré au nombre (I, IV) et explicite dans l'abrégé qui suit la *Minerve*, glissant ainsi, comme Ramus, de la division aristotélicienne à un classement morphologique.

L'influence de Ramus est très sensible dans les définitions données du nom et du verbe (15v° et 28r°). Pour le nom, Sanctius propose la définition de Scaliger, celle du *Peri Hermeneias*, celle de Donat et celle de Ramus (*uox numeri casualis cum genere*: c'est la première définition, celle de 1559 - 60, ce qui incite à penser que Sanctius soit n'a pas connu les éditions suivantes, soit a préféré garder cette première formulation); s'il ne porte pas de jugement sur la première, il critique les deux suivantes, et considère que seule la dernière est *propria et perfecta*. Pour le verbe, il ne retient que la définition ramusienne de 1559 - 60: *uox particeps numeri personalis cum tempore*, seule *uera et perfecta*, toutes les autres définitions des grammairiens étant considérées comme *ineptae*, et, à la suite de Ramus, il refuse de considérer le mode comme un attribut du verbe (30v° sqq).

Ce maintien des définitions morphologiques de Ramus peut étonner dans un ouvrage qui s'intéresse peu à l'étude des formes (cf. 4.1.2.). Une première explication est que la syntaxe développée par Sanctius a un fondement morphologique⁽⁴⁹⁾. Une seconde est que la tradition antérieure n'offrait comme alternative aux définitions morphologiques que des définitions de type sémantique, et non syntaxique ou fonctionnelle, et que Sanctius se méfie encore plus du sens qu'il ne néglige le détail des formes.

4.1.2. L'étude des accidents et de la morphologie

L'étude des accidents des *p.o.* est particulièrement réduite⁽⁵⁰⁾. Sanctius se débarrasse rapidement des accidents qui affectent toute *uox*: accent, figure, espèce (I,III). Le chapitre I,IV consacré au nombre, permet la bipartition ramusienne évoquée en 4.1.1. L'étude des accidents du nom: le cas (I,VI), le genre (I,VII)

⁴⁷ Clerico, 1982: 109, note 16.

⁴⁸ 10r°; nous utilisons la traduction de G. Clerico, ici et à l'avenir.

⁴⁹ Clerico, 1982: 63: "Les relations syntaxiques qu'il décrit sont étroitement tributaires de la morphologie".

⁵⁰ Clerico, 1982: 35: "Temps, aspects et modes sont les laissés pour compte de l'analyse sanctienne [...]. La déclinaison est 'expédiée' en une page."

révèle que la variation morphologique est le seul critère retenu: c'est elle qui fait dire bien imprudemment à Sanctius qu'"en grec le 6° cas ne manque pas" (17r°), ou qui lui permet de réduire les six genres des noms (masc., fém., n., douteux, commun et épïcène) aux trois premiers par utilisation du critère morphologique - combinatoire utilisé en 1559 par Ramus (et abandonné en 1565): "le genre masculin est celui dont la marque est *hic*, le féminin *haec*, le neutre *hoc*" (17v°). Parmi les accidents du verbe, c'est la personne qui focalise l'attention de Sanctius (I, XII; cf. *infra*, 4.2.1), mais un chapitre (I,XIII) est explicitement consacré au rejet du mode.

L'étude morphologique est réduite au maximum: Sanctius sacrifie l'exposé des déclinaisons (I, VIII) qui ne présente pas d'intérêt ("in re leui nolimus esse morosi", 23v°) d'autant que c'est toujours à peu près le classement de Priscien qui est en vigueur. Certains faits, relevant de la morphologie, voient leur étude reportée dans la syntaxe: ainsi l'analyse des formes périphrastiques comme *amaturum esse* ou *fuisse* (144v°).

C'est la combinaison des classes de mots dans la phrase qui intéresse Sanctius: ainsi la question du genre n'est pas une question de morphologie et de sémantique, comme l'ont cru les grammairiens antérieurs, c'est une question d'association du substantif et de l'adjectif:

"S'il n'y avait pas de noms adjectifs, il n'y aurait pas lieu de parler de genre en grammaire [...] Par conséquent il est parfaitement clair qu'il est inutile de rechercher le genre des mots auxquels on ne peut adjoindre des adjectifs, comme *ego*, *tu*, *sui*, les noms propres d'hommes ou de dieux." (22v°)

4.2. Bâtir une syntaxe

4.2.1. *Concordia / rectio*

La syntaxe étant pour Sanctius "la fin de la grammaire" (cf. 4.1.1), il est important de savoir à partir de quels éléments le grammairien espagnol bâtit cette syntaxe. De tous les grammairiens pré-sanctiens, c'est Linacre qui a le plus développé l'étude syntaxique, et qui l'a le plus complètement renouvelée en reprenant à la grammaire grecque antique les notions de *persona constructionis* et de *transitio personae*. Sanctius connaît bien l'oeuvre de Linacre à laquelle il reprend en grande partie la théorie des figures (cf.4.2.2). Or il est absolument muet sur cette question de la *transitio personae*: ainsi le chapitre consacré à la personne du verbe (I, XII) ne recèle aucune allusion aux développements de Linacre (⁵¹). En fait, c'est la conception ramusienne de la personne, variation morphologique du verbe seul, qui est retenue: aussi Sanctius regrette-t-il cette terminologie impropre:

"*Personam* vocarunt Grammatici, quod Graecis est *prosopon*: aptius uerterent *faciem*, aut *uultum*: nam proprie terminationes illa uerbales dicuntur *facies*: nomina enim personam non habent, sed sunt alicuius personae uerbalis." (28r°)

A la place, on trouve l'opposition, qui s'impose progressivement au XVIe siècle, entre *concordia* et *rectio* (II,I-II), que Sanctius remanie néanmoins. La *concordia* sanctienne n'est pas la convenance ramusienne qui s'étendait, dans un sens large, à la disposition des *p.o.* les unes par rapport aux autres dans la phrase (en ce sens, Ramus parle de la convenance de l'adverbe). Sanctius définit la *concordance* de manière beaucoup plus restrictive: c'est une liaison mutuelle (*mutua complexio*; 84r°, cf. Clerico, 1983: 50) entre *p.o.* qui implique une mise en commun d'accidents:

- dans la concordance de l'adjectif et du substantif, mise en commun du nombre et du cas, mais non du genre;
- dans la concordance du nom et du verbe, mise en commun du nombre seulement, mais non de la personne.

En effet le genre est un accident du substantif, et non de l'adjectif (44v°), la personne un accident du verbe, mais non du nom (45r°).Cependant la concordance ainsi définie autoriserait des séquences comme **paries* (masc.) *alba* (fém.) ou *ego docet*. Aussi Sanctius prévoit-il une règle précédant l'accord, cette règle imposant à l'adjectif de recevoir une terminaison selon le genre (*terminatio ad genus*) du nom auquel il est associé, et imposant au verbe une personne donnée s'il est associé avec *ego* ou *tu* par exemple. Ainsi compris, le genre et la personne sont des attributs complètement indépendants de la variation morphologique: le genre est un trait inhérent au substantif, la personne devrait être un trait inhérent au nom (Clerico, 1983: 51). En fait la situation n'est pas tout à fait aussi claire: Sanctius hésite à reconnaître la personne au nom, ce qui serait contraire à l'avis de Ramus (cf. 3.1), et finalement la personne reste l'apanage du verbe:

⁵¹ On trouve néanmoins dans la *Minerve* (91v°) l'idée que le verbe doit "passer" (*transire*) dans l'accusatif qui le suit; mais cette "transition" est bien éloignée de la *transitio personae* linacrienne.

"Les noms ne possèdent pas les personnes (*personae*), autrement dit ces *facies* (physionomies) que les verbes sont seuls à posséder. Donc les noms ne s'accorderont pas avec les verbes en personne, en cas et en genre. Mais puisqu'ils sont tous, excepté deux, de la 3e personne verbale (*tertiae personae uerbalis*), ils se présenteront toujours à cette troisième personne" (45r°-v°).

De la *rektion*, je ne retiendrai que la volonté de réformer cette partie de la syntaxe, Sanctius dénonçant systématiquement toutes les fausses règles de rection: 45r°: "le nominatif n'est régi par aucune partie du discours" (au contraire de Despautère, cf. 1.6.2); 46r°: "le génitif, ni en grec ni en latin, ne peut être régi par un verbe"; 49r°: "le datif n'est jamais régi, ni à l'actif, ni au passif"; 51r°: deux accusatifs ne sont pas régis par un même verbe"; 54r°: "le vocatif n'est jamais régi"; 70r°: "les superlatifs ne régissent aucun cas".

Cette réforme de la rection entraîne un rééquilibrage des *p.o.*: dans la plupart des cas de rection dénoncés, la rection correcte est obtenue par l'ellipse d'une préposition, ou d'une préposition régissant un substantif. Dès lors, le verbe perd beaucoup de son pouvoir régisseur: il ne lui reste plus guère que l'accusatif à régir, la préposition se chargeant de régir l'accusatif, l'ablatif et acquérant par là une importance considérable (cf. Clerico, 1982: 41). Alors que dans les grammaires du début du XVIe siècle, la syntaxe se construit à partir du verbe, élément régisseur majeur, Sanctius donne une place de premier plan à la préposition, jusqu'alors considérée comme *p.o.* mineure (les indéclinables sont inférieurs aux déclinables) et élément médiant entre le verbe et le cas régi⁽⁵²⁾.

4.2.2. Le rôle de la figure

Les parties du discours sont impliquées dans une théorie générale des figures qu'il est inutile de rappeler ici, puisque la question a été abordée plusieurs fois⁽⁵³⁾. Il suffit de rappeler que Sanctius reprend le système linacrien fondé sur les 4 opérations: défaut, excès, modification de l'ordre, interversion, que Sanctius donne à l'ellipse son rôle syntaxique majeur et refuse le déclassement - reclassement d'un élément linguistique d'une classe dans une autre.

A examiner les listes d'ellipses présentées par le livre IV de la *Minerve* (164v° sq.), on pourrait croire qu'on a affaire, comme chez Linacre à une étude au cas par cas de chaque item lexical ellipsable. En fait l'ellipse est présente dans la *Minerve* avant ce livre (qui n'est qu'un récapitulatif) et résulte de la réforme de la rection évoquée en 4.2.1. Toutes les *p.o.* sont suppléables: les classes de mots acquièrent de ce fait une importance que la *Minerve* semblait tout d'abord leur refuser en réduisant à si peu l'étude traditionnelle de leurs accidents. L'ellipse constante d'une préposition devant un ablatif traduit bien cette importance: c'est à une classe de mots, et non plus simplement à une marque (le cas) qu'échoit la nécessité d'indiquer les rapports qu'un syntagme nominal à l'ablatif entretient avec les autres mots de la phrase.

Le système linacrien maintenait un équilibre précaire entre l'ellipse et l'énallage. Pour Sanctius, un élément linguistique, une fois intégré à une classe de mots, ne peut être déclassé ni reclassé. Par exemple, "les noms adjectifs ne deviendront jamais des substantifs comme l'a cru à tort César Scaliger" (171r°). L'ellipse d'un substantif permet d'expliquer cette apparente substantivation des adjectifs que Linacre traitait dans l'énallage. Le risque est pour le système sanctien d'acquérir une rigidité intenable. Que faire d'un mot aussi polyfonctionnel que *quod*? La réduction à un relatif (153r°-158r°) demande des prodiges d'ingéniosité.

Une certaine souplesse est donnée à la théorie sanctionnée par les *p.o.* secondaires (ex. le participe) ou par les sous-classes des *p.o.* principales (ex. l'infinitif), qui "se prêtent à une exploration plus souple, car la duplicité de leur nature entraîne des comportements diversifiés" (Clerico, 1982: 49). Elle est donnée aussi par le recours à des éléments abstraits: les fonctions syntaxiques.

4.2.3. Le recours à des fonctions abstraites

Le système des figures, s'il permet de réduire un grand nombre de structures de phrases à des modèles canoniques, ne peut rendre compte de toutes les fonctions que l'élément d'une classe pourvu de certaines marques peut remplir dans la phrase. Or on peut observer que la *Minerve* réutilise les fonctions syntaxiques abstraites que sont le suppost et l'appost. J'ai déjà évoqué (1.6.2.) la disparition presque complète de ces deux notions de la grammaire médiévale dans les ouvrages humanistes. Or elles jouent à nouveau un grand rôle chez Sanctius. Alors que l'utilisation de ces termes dans la grammaire médiévale correspond à des emplois multiples⁽⁵⁴⁾, ils ont dans la *Minerve* un sens fixe et purement syntaxique: le suppost est le sujet du verbe, l'appost en est l'objet.

Ainsi la notion de suppost est-elle utilisée pour échapper à une définition sémantique du sujet:

⁵² L'importance de la préposition s'accroîtra encore dans la grammaire générale, par ex. chez Du Marsais et Beauzée (cf. Colombat, 1981b).

⁵³ Cf. Clerico, 1979, 1983; Colombat, 1986a.

⁵⁴ Cf. Rosier, 1983, *passim*, et en particulier, p. 218, note 182.

"[Dans *Cato scribit*], il y a accord du nom et du verbe, et *Cato* est le suppost (*suppositum*) et non pas une personne agissant ou subissant, comme le rêvent les grammairiens" (45v°).

Elle remplace avantageusement l'expression "nominatif du verbe" traditionnellement utilisée (85r°: "Chaque fois donc que l'on rencontrera un verbe dans un discours, à moins de sous-entendre un suppost, ou d'en chercher un ailleurs, aucun sens n'apparaîtra"; 129r°: "Le verbe passif se contente donc du seul suppost").

Le recours au suppost et à l'appost permet de déroger au principe, constamment affirme dans la *Minerve*, qu'une forme donnée ne peut remplir qu'une fonction:

"L'accusatif, sauf s'il est suppost d'un verbe infinitif (ex. *me amare*) ou appost des verbes actifs (ex. *amo litteras*) dépend toujours d'une préposition." (51r°)

En reconnaissant qu'un substantif à l'accusatif peut remplir 3 fonctions: [1] sujet de l'infinitif; [2] objet d'un verbe personnel; [3] terme régi par une préposition, Sanctius dépasse une analyse limitée à la simple combinaison des variations morphologiques et amorce, avec la notion de suppost de l'infinitif, une réflexion sur l'imbrication des propositions (⁵⁵).

Néanmoins ces fonctions abstraites ne jouent qu'un rôle limité. Par ex., la reconnaissance d'un suppost de l'infinitif n'entraîne pas sa mise en parallèle avec le suppost d'un verbe à un mode personnel. De plus elles ne sont pas toujours distinctes des réalisations effectives de la langue: si Sanctius affirme que l'infinitif peut jouer le rôle de suppost du verbe (132r°), la marque morphologique (désinence casuelle de nominatif) n'est pas explicitement distinguée de la fonction (suppost; cf. I, XII; II, II). Et ces notions ne sont pas établies dès le départ: on les trouve plutôt au détour d'une analyse, quand le grammairien a à résoudre le polyfonctionnalisme d'un morphème. Mais leur utilisation même marque la nécessité de dépasser la simple combinatoire des marques.



La division en "classes de mots" (dans la terminologie: *partes orationis*, ou *uoces* chez Ramus) reste centrale dans la grammaire latine au XVIe siècle. Pourtant les systèmes constitués à partir de cette base commune présentent des divergences importantes, après une période de relative stabilité.

L'impact de la tradition est important: il fait qu'une réflexion sur la notion même de partie du discours est le plus souvent inexistante; il fait aussi que certains auteurs (Despautère) tentent de concilier deux traditions, en justifiant les points de vue de Donat et de Priscien.

Le cadre est gardé: il est inconcevable qu'il soit remis en question, puisqu'il est l'héritage de l'Antiquité. Mais à l'intérieur de ce cadre, la liberté est grande, et ce sont les théories et concepts médiévaux qui sont remis en cause, à des degrés divers. A partir des *Institutiones Grammaticales* de Priscien, la grammaire médiévale a élaboré une syntaxe fonctionnelle contestée par les humanistes. Sur les ruines d'un système dont les subtilités ne sont plus comprises, se recrée une syntaxe minimale dont le *Libellus* offre l'exemple le plus représentatif: une combinatoire des *partes orationis* ou de leurs accidents sans référence à des classes fonctionnelles.

C'est sur ces bases que se reconstruisent des systèmes aussi différents que ceux de Linacre, Sanctius et Ramus. Dans la théorie linacrienne, les classes de mots restent les mêmes que dans la tradition, mais le tri dans les accidents permet une définition plus stricte de ces classes, que la notion de *transitio personae* divise en deux groupes. De plus, pour Linacre, un mot est recatégorisable ou ellipsable, sans qu'il soit toujours possible de préciser la raison de l'utilisation de l'une ou l'autre de ces procédures: recatégorisation ou ellipse. Ramus restreint le nombre de classes, délimite des classes larges définies principalement à partir de critères morphologiques; il renonce à un système complexe pour résoudre les difficultés posées par la combinaison de ces classes, en généralisant ce principe perturbateur que recèle la langue même et qu'il nomme l'anomalie. Sanctius dénonce la recatégorisation et prétend résoudre les problèmes posés par la concaténation des éléments par l'ellipse seule; mais des indicateurs de fonctions, comme les notions de suppost ou d'appost, agissent souterrainement, montrant que le grammairien ne peut construire une syntaxe à partir des seules réalisations effectives de la langue.

Ces trois auteurs réforment la notion d'accident. L'étude des accidents n'est plus comme au début du XVIe ce fourre-tout qui regroupe sous-classes et marques morphologiques; l'accident est un élément morpho-syntaxique qui contribue à définir (ou suffit à définir chez Ramus et Sanctius) une classe morpho-syntaxique, et non uniquement morphologique: pour Ramus et Sanctius, le mode n'est pas retenu comme accident du verbe, car si ce qu'on appelle traditionnellement "subjonctif" comporte des marques particulières, son fonctionnement syntaxique est trop incertain pour qu'on puisse le distinguer d'un indicatif.

⁵⁵ Port-Royal poussera plus loin cette analyse (cf. Colombat, 1981a).

Parmi les accidents, la personne offre un intérêt particulier: faut-il en faire un accident du nom ? Fidèles aux classements de Donat et Priscien, les premières grammaires humanistes ne reconnaissent pas explicitement la personne comme accident du nom, mais admettent que tout nom est de la troisième personne. Linacre fait de la personne un accident du nom en raison de sa conception de la syntaxe fondée sur la *transitio personae*. Chez Ramus et Sanctius, l'intégration du pronom au nom pourrait entraîner l'attribution de la personne au nom dans la mesure où il est difficile de dénier la personne aux pronoms "personnels". Pourtant Ramus refuse cette attribution, suivi par Sanctius qui soulève la difficulté de distinguer entre trait inhérent et variation morphologique: la personne est un trait inhérent du nom (tout nom est de la troisième personne), mais n'entraîne pas de variation morphologique dans le nom⁽⁵⁶⁾; la personne entraîne une variation morphologique dans le verbe. C'est finalement cette dernière donnée qui l'emporte pour définir "l'accident": la "personne verbale" (*persona uerbalis*) n'est un accident du nom que secondairement.

Quelle est la portée de ces remaniements ? Le problème du choix entre recatégorisation et ellipse reste central. Certaines filiations sont très nettes: ainsi de Linacre à Alvarez chez qui l'on retrouve la division de la syntaxe en transitive / intransitive⁽⁵⁷⁾ et régulière / figurée; ou de Ramus à Scioppius qui utilise exclusivement le terme *uox* à l'exclusion de *pars orationis*. Par ailleurs le déplacement de l'intérêt des langues anciennes vers les vernaculaires entraînera un rééquilibrage des *p.o.* et la plus grande importance accordée aux particules, en particulier à la préposition: or la syntaxe sanctienne préparait déjà cette mutation.

L'étape suivante sera la tentative faite par la grammaire générale de donner une définition universelle des parties du discours, tentative illustrée dans un premier temps par la *Grammaire Générale et Raisonnée*, même si les définitions notionnelles que cette dernière propose des *p.o.* cache encore mal les définitions morphologiques et syntaxiques de la tradition antérieure⁽⁵⁸⁾.



⁵⁶ Ce pourrait être le cas au vocatif, comme l'ont affirmé certains grammairiens, mais Sanctius refuse d'attribuer, comme eux, la seconde personne au vocatif (54r°).

⁵⁷ Mais où l'absence de référence à la notion de personne modifie considérablement la perspective: *transitiua*: "cum partes nimirum orationis in casum dissimilem praecedenti transeunt"; *intransitiua*: "cum orationis partes aut nullum post se casum habent [...] aut certe non diuersum ab eo, qui antecessit" (1596: 257).

⁵⁸ Cf. Dominicy, 1977.

Bibliographie

- ALDE MANUCE, 1538 (1496), *Institutionum grammaticarum libri quattuor*, Venise.
- BREVA-CLARAMONTE M., 1983, *Sanctius ' Theory of Language: a contribution to the history of Renaissance linguistics*, Amsterdam, Studies in the Theory and History of Linguistic Science, Benjamins.
- BROUSSEAU-BEUERMANN C., 1986, "Amatus sum uel fui: l'évocation de la personne". *Histoire, épistémologie, langage*, 8/1:21-34.
- CHEVALIER J.-C., 1968, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Genève, Droz.
- CHOMARAT J., 1981, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, 2 vol, Paris, Les Belles Lettres.
- CLERICO G., 1979, "Rhétorique et syntaxe. Une figure 'chimérique': l'énallage." *Histoire, épistémologie, langage*, 1/2: 3-25.
- CLERICO G., 1982, *F. Sanctius. Minerve ou les causes de la langue latine*, trad., introd. et notes, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- CLERICO G., 1983, "Ellipse et syntaxe de concordance chez quelques grammairiens classiques". *Histoire, épistémologie, langage*, 5/1: 43-56.
- COLOMBAT B., 1981a " La proposition infinitive latine et la proposition incidente à Port Royal". *L'Information Grammaticale*, 10, 43-48.
- COLOMBAT B., 1981b, "Préposition, cas et syntaxe latine dans l'*Encyclopédie*", *Histoire, épistémologie, langage*, 3/2: 3-20.
- COLOMBAT B., 1984, "La syntaxe dans la grammaire latine du XVIe s. au XVIIIe s. Quelques remarques." *Lalies*, 4: 45-52.
- COLOMBAT B., 1986a, "La problématique des figures de construction dans la syntaxe latine au XVIe siècle". *Archives et documents de la SHESL*, 7: 45 - 91.
- COLOMBAT B., 1986b, "Donat ou Priscien ? Syntaxe et figure de construction dans la grammaire latine au XVIe siècle". à paraître dans les *Actes du Colloque: Philosophies du langage et théories linguistiques dans l'Antiquité* (Grenoble 3-6 septembre 1985), Ed. Ousia, Liège.
- COLOMBAT B. 1993, *Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*. Paris, Louvain, Peeters (BIG 25).
- COLOMBAT B. 1999, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge Classique, Théories et pédagogie*, Grenoble, ELLUG (Éditions de l'Université Stendhal).
- DESPAUTERE J., 1537, *Commentarii Grammatici*, Paris, R. Estienne.
- DOMINICY M., 1977, "Les parties du discours dans la Grammaire de Port Royal", in De Vriendt S. et Peeters C., éd., *Linguistique en Belgique*, 1, Bruxelles, Didier.
- ERASME, LILYE, 1973 (1513), *Libellus de constructione octo partium orationis*, éd. M. Cytowska, in *Erasmi opera omnia*, 1,4, North-Holland Publishing Compagny, Amsterdam.
- HEBRARD J., 1983, "L'évolution de l'espace graphique d'un manuel scolaire: le 'Despautère' de 1512 à 1579", *Langue française*, 59: 68-87.
- HOLTZ L., 1981, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical. Etude et édition critique*, Paris, C.N.R.S.
- JENSEN K., 1986, « *De emendata structura Latini sermonis: the Latin grammar of Thomas Linacre* ». *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 49 : 106-125.
- JENSEN K., 1990, *Rhetorical Philosophy and Philosophical Grammar: Julius Caesar Scaliger's Theory of Language*, Munich, Wilhelm Fink (Humanistische Bibliothek).
- JULIEN J., 1979, *Recherches sur l'histoire de la catégorie du mode verbal d'Aristote à Port-Royal*, thèse dactylographiée, Paris VIII.
- LARDET P., 1986, "Jules Cesar Scaliger analyste des "parties du discours": la notion de *dictio*." in Cubelier de Beynac, J. & Magnien, M. éd., *Acta Scaligeriana*, Agen, Société Académique, 181-206.

- LINACRE Th., 1968 (1524), *De emendata structura latinii sermonis libri sex*, The Scholar Press Limited, Menston (*English Linguistics 1500-1800*, selected and edited by R.C. Alston, n° 83).
- MICHAEL I., 1970, *English grammatical categories and the tradition to 1800*, Cambridge University Press.
- NEBRIJA A. de, 1491(1481), *Grammatica*, s. l.
- PADLEY G. A., 1976, *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700, The Latin Tradition*, Cambridge University Press.
- PERCIVAL W. K., 1975, "The Renaissance: the grammatical tradition and the rise of the vernaculars", in *Historiography of Linguistics. Currents trends in linguistics*, vol.13, Th. Sebeok éd., Paris, La Haye, Mouton.
- PEROTTI N., 1507 (1473), *Grammatica*, Lyon.
- PRISCIEN, *Institutionum grammaticarum libri XVIII*, in *Grammatici Latini*, éd. Keil (GLK, t.2 et 3), repr. Hildesheim, 1961.
- RAMUS P., 1559, *Rudimenta grammaticae*, Paris, BN [X.19838(1)].
- RAMUS P., 1565, *Rudimenta grammaticae*, Paris, BN [X.7513]
- RAMUS P., 1560, *Grammatica*, Paris, BN [X.7512 (1)].
- RAMUS P., 1564, *Grammatica*, Paris, BN [X.7513 (2)].
- RAMUS P., 1965 (1581), *Scholae Grammaticae*, rééd. Minerva G.M.B.H., Francfort.
- ROSIER I., 1981, "La notion de partie du discours dans la grammaire spéculative", *Histoire, épistémologie, langage*, 3/1: 49-62.
- ROSIER I., 1983, *La grammaire spéculative des Modistes*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- SANCTIUS F., 1587, *Minerva, seu de causis linguae Latinae*, Salamanque.
- SCALIGER J.-C., 1540, *De causis linguae Latinae libri tredecim*, Lyon.
- VORLAT E., 1975, *The development of English grammatical theory 1586-1737, with special reference to the theory of the parts of speech*, Leuven University Press.